

CFST COMMUNICATIONS

N° 78 | avril 2014



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



**Jeunesse et
sécurité au travail**



Serge Pürro
Secrétaire
principal de la
CFST, Lucerne

Sécurité au travail chez les jeunes

Les jeunes travailleurs ont un risque d'accident professionnel plus élevé. Ils totalisent 25 000 accidents du travail par an, dont trois cas d'accidents mortels. Ce triste bilan provenant de la statistique des accidents a incité la CFST à financer deux projets parallèles complémentaires pour améliorer la sécurité au travail chez les jeunes.

La campagne «Apprentissage en toute sécurité», d'une part, s'adresse aux apprentis des entreprises assurées à la Suva, où la fréquence des accidents et le potentiel de risque sont particulièrement élevés chez les jeunes. Une raison suffisante pour intervenir directement auprès des entreprises formatrices et des apprentis. Les cantons et le SECO, d'autre part, ont choisi de s'adresser aux jeunes travailleurs à travers une campagne de sensibilisation. Cette campagne est la première à tenir compte des comportements médias des jeunes, dont elle utilise les canaux préférés: Internet, réseaux sociaux, radio et cinéma.

Ces deux campagnes poursuivent les mêmes objectifs: réduire les accidents et sensibiliser les jeunes et les entreprises sur le thème de la sécurité au travail. La CFST soutient entièrement ce programme de prévention. Aidez-nous, amis lecteurs, et n'hésitez pas à reprendre l'une ou l'autre des idées proposées en l'appliquant dans votre entreprise.

Serge Pürro,
secrétaire principal de la CFST, Lucerne

P.-S.: nos articles sont dédiés aux jeunes, mais vous découvrirez aussi un vent de fraîcheur et de modernité dans la nouvelle mise en pages de nos Communications qui, nous l'espérons, aura tout l'heur de vous plaire!

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 78, avril 2014

Editeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 61 08
www.cfst.ch, ekas@ekas.ch

Rédacteur en chef

Serge Pürro, secrétaire principal de la CFST

Des articles d'auteurs sont publiés dans les Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Edition

Allemand: 22 000 exemplaires
Français: 7 500 exemplaires
Italien: 2 200 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

THÈME PRINCIPAL

- 4 Principales circonstances des accidents chez les apprentis
- 7 Apprentissage en toute sécurité
- 12 Comment communiquer avec les jeunes aujourd'hui
- 15 Campagne de sensibilisation «be smart work safe»

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 18 Travaux dans des ambiances chaudes en milieu industriel
- 22 Climat des locaux de travail
- 26 Ergonomie des postes de travail informatisés
- 30 Synergies et réseutage
- 33 Produits de sécurité pour le travail et les loisirs

DIVERS

- 36 Nouveaux moyens d'information de la CFST
- 38 Nouveaux moyens d'information de la Suva
- 43 Personnes, faits et chiffres



Principales circonstances des accidents chez les apprentis

Les apprentis ont plus souvent des accidents que leurs collègues de travail expérimentés. A partir d'un vaste ensemble de données, le service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) est en mesure d'identifier les circonstances de tels accidents, et sur cette base, la Suva a élaboré des moyens de prévention orientés sur la pratique pour réduire le nombre d'accidents au poste de travail.

Ces dix dernières années, 30 apprentis sont décédés. La Suva a voulu réagir à ce triste constat avec la campagne «Maintenance sûre» (cf. l'article p. 7), qui fait partie du programme «Vision 250 vies». La Suva s'est ainsi fixé pour objectif de diviser par deux le nombre des accidents professionnels mortels entre 2010 et 2020. Pour discerner les groupes à risque d'une part et les secteurs dangereux pour les apprentis d'autre part, les responsables de la campagne doivent s'appuyer sur une statistique représentative. Cette dernière montre que le risque d'accident des apprentis avant tout occupés dans des branches assurées par la Suva est supérieur à celui des autres travailleurs.

Risque d'accident plus élevé chez les apprentis

L'hypothèse souvent avancée selon laquelle cette situation est uniquement due aux accidents survenant durant les cours d'éducation physique de l'école professionnelle est erronée. Même sans les accidents de sport, le risque reste sensiblement plus élevé pour les apprentis que pour les autres salariés. Chaque année, quelque 25 000 accidents professionnels impliquant des apprentis se produisent. En général, les accidents subis par les apprentis sont toutefois moins graves que ceux des autres employés. Ce constat s'explique principalement par l'interdiction générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux prévue par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (art. 4 al. 1 OLT 5) et par un processus de guérison plus rapide.

Si l'on considère l'ensemble des branches en Suisse, plus de 15 % des accidents professionnels des apprentis se produisent dans les domaines suivants:

- Secteur vétérinaire
- Commerce de véhicules à moteur; entretien et réparation de véhicules à moteur
- Fabrication de produits en bois (y compris meubles)
- Education et culture
- Sylviculture et coupe du bois
- Travaux préparatoires de chantiers, mise en place de constructions et secteur secondaire du bâtiment
- Réparation et installation de machines et d'équipements

Il faut supposer que ces branches emploient un nombre particulièrement important d'apprentis.

Accidents de sport moins fréquents qu'on ne le suppose

L'hypothèse souvent avancée selon laquelle les apprentis subissent des accidents avant tout durant les cours d'éducation physique de l'école professionnelle est contredite par les données suivantes: seuls 14 % des accidents professionnels sont des accidents de sport. Plus de la moitié ont pour cadre les sports de ballon; le football vient au premier rang, à hauteur d'environ 50 %. La gymnastique constitue le second théâtre majeur des accidents de sport. Cependant, les cas liés aux sports d'hiver se produisent également pendant une sortie d'entreprise, par exemple durant les journées de ski de l'école.

Principaux déroulements des accidents chez les apprentis

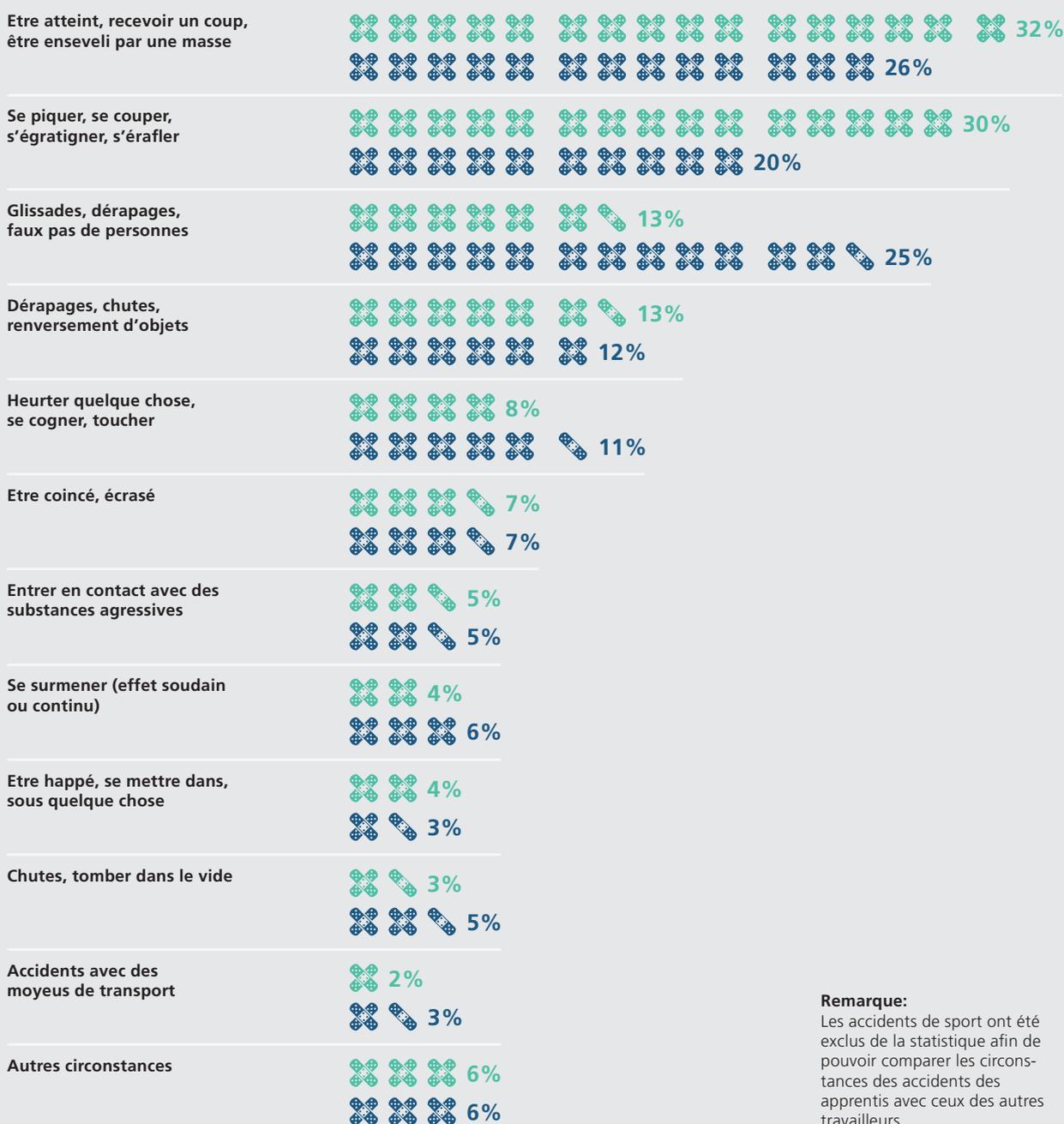
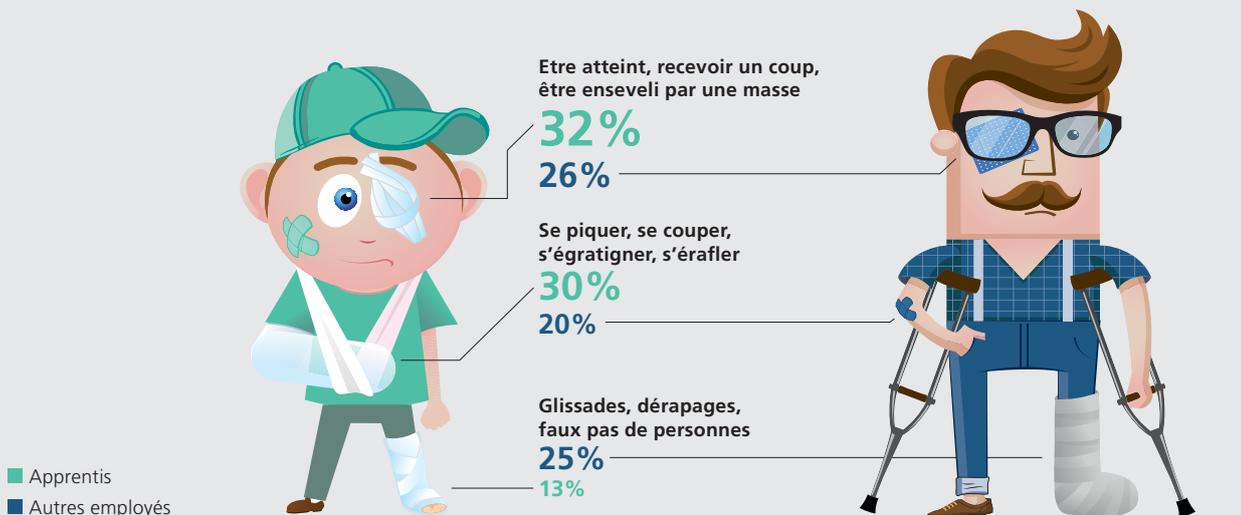
L'analyse des principaux déroulements des accidents montre une autre image. Elle laisse apparaître que les



Rahel Rüetschli
statisticienne,
chef de team,
Suva, Lucerne

Circonstances des accidents professionnels

Suva 2002 – 2011



Remarque:
 Les accidents de sport ont été exclus de la statistique afin de pouvoir comparer les circonstances des accidents des apprentis avec ceux des autres travailleurs.



Petites mesures, grand facteur de protection. Un comportement ad hoc et l'utilisation d'équipements de protection individuelle adaptés tels que gants et lunettes de protection permettent d'éviter facilement les accidents professionnels des jeunes.

apprentis se blessent plutôt par inattention ou par inexpérience.

Le plus souvent, les apprentis sont heurtés par un corps étranger, souvent à l'œil. Viennent ensuite les accidents provoquant des piqûres, des coupures ou des éraflures. En revanche, les chutes de plain-pied sont beaucoup moins fréquentes chez les apprentis que chez les autres employés, ce qui est certainement dû en grande partie à une meilleure forme physique, à un temps de réaction plus rapide ou à un sens de l'équilibre plus développé.

Moins d'accidents graves

En général, les accidents dont sont victimes les apprentis ont des conséquences moins graves que ceux des autres employés: les apprentis tombent assez rarement, se surchargent moins souvent et ont moins d'accidents avec les moyens de transport.

Les apprentis se blessent principalement à la main et au poignet, la plupart du temps en se coupant, mais on observe rarement de graves lésions entraînant jusqu'à l'amputation. Les lésions oculaires provoquées par des corps étrangers sont également fréquentes: éclat qui jaillit dans l'œil lors du rabotage ou projection de liquide qui atteint l'œil.

En résumé, les accidents subis par les apprentis sont moins graves que ceux des autres employés. Toutefois, avoir conscience de la sécurité et porter les équipements de protection individuelle recommandés tels que lunettes de protection et gants permettrait d'éviter aisément un grand nombre de ces accidents.

Apprentissage en toute sécurité

Victor Martinez, le chef de la campagne menée par la Suva, présente la carte STOP lors d'une conférence de presse.

Les apprentis ont un risque d'accident plus élevé, et c'est pourquoi la Suva a lancé la campagne «Apprentissage en toute sécurité» à la fin de l'été dernier. Message phare: dire STOP en cas de danger et reprendre le travail après mise en œuvre des conditions de sécurité requises. Ce principe n'est pas valable que pour les apprentis: dire STOP en cas de danger n'est pas une option, mais un devoir. Premiers résultats avec bilan intermédiaire et exemples pratiques.

La statistique est sans équivoque: les apprentis ont un risque d'accident plus élevé (voir article à la page 4) et totalisent environ 25 000 accidents du travail par an en Suisse, dont trois accidents mortels en moyenne. La Suva juge la situation inacceptable et s'est fixé pour objectif de réduire de moitié le nombre d'accidents parmi les apprentis dans un délai de dix ans grâce à la campagne «Apprentissage en toute sécurité». Dans le cadre de la mise en œuvre de cette campagne de prévention, la Suva propose un vaste choix de moyens d'action et d'information attrayants et entièrement gratuits (voir encadré). Les différents documents sont regroupés dans des dossiers professionnels spécifiques baptisés «kits de démarrage» qui permettent d'aborder la question de la sécurité au travail dès le premier jour avec les apprentis. Chacun des dossiers contient le matériel de sensibilisation et de formation nécessaire pour un apprentissage en toute sécurité.

70 000 kits de démarrage

La «carte STOP» incluse dans chaque kit de démarrage est signée par l'apprenti et le formateur en début d'apprentissage. Elle donne aux jeunes l'assurance nécessaire pour dire STOP en cas de danger et ne pas reprendre le travail avant la mise en œuvre des conditions de sécurité requises, car un apprenti dépourvu

Les apprentis subissent environ 25 000 accidents du travail par an

d'expérience hésite souvent à prendre l'initiative d'interrompre le travail ou à poser des questions en cas d'incertitude. Les kits de démarrage ont remporté un vif succès auprès des entreprises: l'incroyable quantité commandée, c'est-à-dire un peu moins de 70 000 exemplaires, montre à quel point les

employeurs tiennent à mieux protéger leurs apprentis contre les accidents et sont demandeurs de supports de formation pratiques.

Premiers résultats tangibles

Les kits de démarrage sont vite commandés. La seule question est de savoir s'ils sont correctement utilisés et permettent réellement d'éviter des accidents chez les apprentis. «La période d'essai dans les entreprises formatrices est terminée. Il est temps de tirer un premier bilan», se dit Victor Martinez, chef de la campagne «Apprentissage en toute sécurité» à la Suva. Pour mieux comprendre comment les destinataires des kits de démarrage utilisent les moyens de prévention proposés, il décide de faire le point sous différents angles et part en tournée. Sa liste est composée d'entreprises et de cours interentreprises qui ont commandé des kits de démarrage. «Nous voulons concevoir des kits de démarrage qui puissent être mis en œuvre tout de



Serkan Isik
Porte-parole
médias, Suva,
Lucerne



Robert Martinez, chargé de cours et formateur auprès du CKW (Centralschweizerischen Kraftwerke AG), explique à un apprenti des règles de sécurité ainsi que des techniques de travail utilisées dans la branche de l'électricité.

suite dans les entreprises et les cours interentreprises», souligne Victor Martinez.

Forces motrices de Suisse centrale (CKW)

Sa première visite le mène chez Robert Martinez, responsable des cours interentreprise aux Forces motrices de Suisse centrale (CKW). A peine arrivé dans les locaux, il constate la présence des kits de démarrage, qu'il voit sur le bureau d'un apprenti dans la salle de cours. Les murs sont également tapissés d'affiches de sensibilisation et des règles vitales fournies avec les kits. «Les kits de démarrage plaisent beaucoup aux apprentis. Nous leur avons présenté les documents et nous en avons discuté avec eux dès le premier jour», rapporte Robert Martinez, en ajoutant que les kits constituent une aide concrète pour les formateurs. Les documents peuvent être directement utilisés, les visuels sont agréables et bien pré-

sentés. Ils complètent idéalement les règles vitales de la Suva pour la branche de l'électricité. Pour un apprentissage efficace, Robert Martinez pense qu'il est important que

Les kits de démarrage plaisent beaucoup aux apprentis

les approches théoriques puissent être mises en pratique. C'est aussi la démarche qu'il a adoptée, et il se déclare entièrement satisfait des résultats.

Feed-back positifs

Le chef de la campagne, Victor Martinez, est content de recevoir des feed-back positifs sur les kits de démarrage. «Ces kits représentent beaucoup de travail. Tous les membres de l'équipe de la Suva qui

ont participé au projet se sont énormément investis au cours des derniers mois», confie le chef de la campagne. Et le projet est encore loin d'être terminé. L'offre de prévention sera optimisée au fur et à mesure. Et de s'enquérir d'éventuelles idées d'amélioration auprès de Robert Martinez: «Les kits de démarrage pourraient être complétés par un système de rappel. Par exemple un papier accordéon avec des règles de sécurité importantes qu'on porterait sur soi et ressortirait le moment venu», lui répond celui-ci. La Suva a besoin de ce genre de conseils pratiques pour continuer à offrir des moyens de prévention en phase avec son temps. A la question de savoir comment les apprentis perçoivent la carte STOP, Robert Martinez répond qu'elle nécessite une explication pour les apprentis: «Les jeunes doivent comprendre qu'il ne s'agit pas d'un document officiel. Ce qui est important, c'est de faire passer la force symbolique de la carte STOP».



Les kits de démarrage de la Suva sont arrivés dans les entreprises. Conclusion: une aide concrète pour les apprentis et les formateurs.

Landis Bau AG

Victor Martinez poursuit sa tournée de visites en passant chez Landis Bau à Zoug. La société Landis Bau attache beaucoup d'importance aux apprentis et l'écrit en grand sur son site Internet. «Nous voulons rester une entreprise de construction qui forme ses apprentis», confie Franz Aebli, président de Direction de Landis Bau. Il a

Nous voulons apprendre aux apprentis à définir les dangers

pris le temps de recevoir le chef de la campagne de la Suva en compagnie du formateur Markus Trachsel et du préposé à la sécurité Erich Demarmels. Un geste qui montre la place accordée à la prévention pour les apprentis chez Landis Bau. «Notre tâche consiste à apprendre aux apprentis à définir les dangers», ren-

chérît Franz Aebli. Tous les collaborateurs respectent le même principe: ne jamais toucher à quelque chose de dangereux que l'on interdirait à ses proches pour les protéger.

Une excellente base d'apprentissage

Les kits de démarrage de la Suva aident à faire passer le message auprès des apprentis. Le préposé à la sécurité, Erich Demarmels, considère le kit de démarrage comme une excellente base d'apprentissage. En y ajoutant le dossier de formation des apprentis et les règles de sécurité internes, il s'estime bien équipé pour éviter un grand nombre d'accidents chez les apprentis. Erich Demarmels est même d'avis qu'il faudrait intégrer les conseils de sécurité des kits de démarrage de la Suva dans le dossier de formation.

Utile pour tout l'apprentissage

Tous sont unanimes sur l'importance de réduire les mesures et les infor-

mations au strict nécessaire en allant à l'essentiel. Victor Martinez, le chef de la campagne, répond que c'est précisément l'objectif des kits de démarrage. Car la formation proposée dans le cadre de la campagne «Apprentissage en toute sécurité» ne cherche pas à faire gagner du temps en lisant une fois les listes de contrôle pour pouvoir se dire: «Bon! C'est fait!» Au contraire, les kits de démarrage sont conçus pour accompagner les jeunes jusqu'à la fin de leur apprentissage. A la question de l'utilité de l'offre en ligne de la campagne «Apprentissage en toute sécurité», le formateur Markus Trachsel répond: «Chaque technique fournissant du savoir nous intéresse». Les méthodes d'apprentissage des jeunes sont subjectives. Les uns préfèrent faire leurs exercices à l'écran, les autres choisissent la méthode traditionnelle avec stylo et papier. Conclusion: continuer à proposer des solutions en ligne sans faire l'impasse sur le papier.



Une preuve d'engagement en faveur d'une amélioration de la sécurité au travail: les apprentis de Landis Bau AG signent la carte STOP.



Victor Martinez se montre satisfait du retour d'information. La perspective des formateurs montre que la Suva a pris la bonne direction avec la campagne «Apprentissage en toute sécurité». Il y a néanmoins encore certaines possibilités d'amélioration, ce qui parle en faveur d'une campagne dynamique. Mais Victor Martinez, le chef de la campagne, veut en savoir plus: parler avec les apprentis, connaître leur avis sur les kits de démarrage et d'éventuels besoins complémentaires en matière de formation, et savoir s'ils sortiront aussi leur carte STOP en cas de danger.

«Je dis plus souvent STOP que les apprentis»

Le formateur Markus Trachsel a organisé une rencontre avec deux apprentis. «Le parrain de nos apprentis est un contremaître expérimenté. Il les suit en permanence dans leur travail pendant trois ans», explique Markus Trachsel. Le forma-

La confiance est la pierre d'angle de la sécurité au travail

teur demeure toutefois le responsable général. Cette organisation exige une excellente compréhension au sein de l'équipe, chose allant de soi pour eux. Stefan Kälin, contremaître de longue date chez Landis Bau, accueille Victor Martinez sur le chantier. «Je dis probablement plus souvent STOP que les apprentis», lance Stefan Kälin. Son engagement pour la sécurité de ces derniers se

ressent tout de suite. Son verdict après avoir examiné les kits de démarrage en détail: «Les contenus sont conçus de façon logique, et les documents conviennent à notre entreprise». Beaucoup de règles de sécurité et de conseils de prévention sont déjà connus depuis toujours chez Landis Bau. L'offre de la Suva le décharge énormément. Les méthodes d'apprentissage ludiques, comme le safari photo, lui plaisent tout autant qu'à ses apprentis. Le safari photo permet aux apprentis de photographier et d'évaluer des dangers potentiels et d'élaborer des propositions d'amélioration. Se montrant exemplaire à cet égard, Stefan Kälin leur fournit même un appareil photo reflex hypermoderne.

La confiance d'abord

Timo Büttler et Timo Dohmen sont en première année d'apprentissage chez Landis Bau. Les deux homonymes répondent aux questions de Victor Martinez. Timo Büttler à propos de la



Kits de démarrage pour un apprentissage en toute sécurité

Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la campagne «Apprentissage en toute sécurité» se trouvent dans les kits de démarrage de la Suva. Il existe des kits de démarrage spécialement conçus pour les formateurs et pour les apprentis pour différents métiers.



Contenu des kits de démarrage pour les formateurs

- Brochure «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité»
- Liste de contrôle «Apprentissage en toute sécurité»
- DangerZone: dossier d'exercices pour les apprentis
- Affiche A4
- Support pédagogique «Règles vitales»
- Dépliant «Règles vitales»

carte STOP: «Pour parler franchement, je doute que je sortirai la carte STOP de ma poche et que je la brandirai en l'air en cas de danger. Nous avons une grande confiance en notre contremaître. Il ne nous ferait jamais faire de travaux dangereux sans mesures de sécurité». La confiance est la pierre d'angle de la sécurité au travail, et lorsqu'elle existe, on a aussi le courage de dire STOP. Et parce qu'ils croient en la force symbolique de la carte STOP, les deux Timo et leur formateur Markus Trachsel n'hésitent pas à saisir un stylo pour signer la carte STOP de la Suva, en preuve de leur engagement en faveur d'une amélioration de la sécurité au travail en Suisse.



Contenu des kits de démarrage pour les apprentis

- Brochure «10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité»
- DangerZone: dossier d'exercices pour les apprentis
- Dépliant «Règles vitales»

Les kits de démarrage peuvent être commandés gratuitement sur www.suva.ch/apprentis.

L'étude JAMES 2012

«Jeunesse, activités, médias – Enquête Suisse»



Les jours de congé

3h



En semaine

2h



Pages les plus utilisées



Accès Internet

97%



Compte Facebook

75%



Au moins un profil sur un réseau social

82%



Compte Twitter

10%



Téléphone portable

99%



Ordinateur

98%

Comment communiquer avec les jeunes aujourd'hui

Pour engager un dialogue avec les jeunes, il est nécessaire de gagner leur attention et de savoir la conserver, ce que rendent difficile les nouveaux médias et les nombreuses activités durant les loisirs. L'étude JAMES montre les angles d'approche permettant d'instaurer la communication. La campagne de sécurité au travail «be smart work safe», réalisée à la demande de la CFST, constitue un exemple de réussite à cet égard.

Lorsqu'on leur parle du comportement des jeunes en matière de communication, les adultes se contentent souvent de hocher la tête. Au lieu d'entretenir leurs contacts sociaux en voyant directement les personnes, de nombreux jeunes passent par Internet. C'est ce que montre l'étude JAMES «Jeunesse, activités, médias - Enquête Suisse», établie par la Haute école de sciences appliquées de Zurich en coopération avec Swisscom (voir page 12). Menée dans l'ensemble de la Suisse tous les deux ans auprès de plus de 1000 jeunes âgés de 12 à 19 ans, cette étude porte sur les loisirs sans médias comme sur différents domaines de l'utilisation de ces derniers (téléphone portable, Internet ou jeux vidéo).

Internet, téléphone portable et ordinateur: tous en dispo

L'étude JAMES 2012 montre que l'utilisation de médias numériques fait partie des activités de loisirs préférés des jeunes Suisses: 99 % des ménages suisses possèdent un téléphone portable, 98 % un ordinateur ou un laptop et 97 % un accès à Internet. La durée de navigation globale est constante: les jeunes surfent en moyenne deux heures par jour en semaine et environ trois heures les jours de congé, principalement sur les réseaux sociaux. Selon l'étude JAMES, 82 % possèdent au moins un profil sur un réseau social, et une bonne moitié utilise ces réseaux tous les jours. La diminution supposée du nombre de membres de Facebook ne peut pas être constatée chez les jeunes Suisses: trois sur quatre y ont un profil, mais seulement un sur dix sur Twitter, le deuxième réseau social préféré. En dehors de Facebook, YouTube et Google sont les sites web les plus utilisés.

Peu de changement dans le comportement durant les loisirs

Malgré l'offre toujours croissante de nouveaux médias et les possibilités d'accès toujours plus variées, le comportement des jeunes Suisses durant les loisirs n'a pas vraiment évolué. En dehors du téléphone portable et d'Internet, rencontrer des amis, faire du sport, du shopping, de la musique, sortir et se détendre sont des activités généralement citées: 79 % des jeunes indiquent rencontrer régulièrement des amis, faire de la musique (32 %) ou entreprendre quelque chose avec la famille (20 %). L'étude JAMES 2012 montre que, avec leurs amis, ils préfèrent sortir ou faire du sport; Seuls, ils passent leur temps devant leur ordinateur, regardent la télévision, lisent ou jouent à des jeux vidéo.

Nouvelles voies de communication pour les jeunes

Pour engager un dialogue avec les jeunes, il est nécessaire de connaître leur comportement en matière de communication et de prendre en compte des résultats tels que ceux de l'étude JAMES. Les campagnes qui s'adressent à ce groupe cible doivent satisfaire à des exigences élevées. Il s'agit de conserver leur attention, fortement sollicitée par les possibilités de loisirs les plus diverses et les nouveaux médias. Une approche authentique doit permettre d'instaurer une relation durable.

Les contenus doivent également être préparés en conséquence. A cet égard, un langage adapté est primordial. Toutefois, comme les jeunes veulent être pris au sérieux et qu'ils se considèrent souvent comme de jeunes adultes, il faut communiquer avec eux d'égal à égal.



Daniel Stuber
Conseiller en communication,
secrétariat de la CFST, Fribourg



André Sudan
Ingénieur de sécurité, secrétariat de la CFST, Fribourg



Pour engager un dialogue avec les jeunes, il faut connaître leurs modes de communication.

Outre le langage, les voies et moyens de communication dont déterminants. Affiches et brochures épaisses ne permettent guère d'atteindre l'objectif visé, car les jeunes n'ont plus (ne veulent plus avoir) qu'un contact limité avec ces supports. Ils doivent plutôt être abordés directement via les canaux qu'ils utilisent, c'est-à-dire réseaux sociaux, sites web ou clips en ligne.

Communication de thèmes sérieux adaptée aux jeunes

La campagne «be smart work safe», soutenue par la CFST (voir article page 15), montre qu'une communication adaptée aux jeunes fonctionne. Outre un abord orienté sur le groupe cible et la sélection de canaux médiatiques appropriés, cette campagne de prévention a pour défi l'augmentation de la sécurité au travail chez les jeunes. Un thème qui les intéresse peu, au contraire: à leur âge, ils se sentent souvent invincibles et ne veulent pas être confrontés à des thèmes sérieux durant leurs loisirs. Ils n'aiment pas non plus qu'on leur dicte la façon dont ils doivent se comporter. Ils savent, ou croient savoir, ce qui est bon pour eux.

La campagne gère cette situation de façon optimale. Les jeunes travailleurs sont sensibilisés au thème de la sécurité au travail en fonction de groupes cibles. Le message

phare est formulé de façon à bien passer auprès d'eux. Toutes les mesures ont comme approche stratégique de leur montrer les avantages pour les activités de loisirs d'une bonne attitude lors du travail. En effet, si les loisirs doivent pâtir d'un mauvais comportement au travail, les conséquences d'un tel comportement deviennent claires pour tous les jeunes.

Une approche réussie qui se poursuit

L'approche en fonction de groupes cibles porte déjà ses premiers fruits peu après le lancement de la campagne en septembre 2013. Après seulement quatre mois, la page Facebook enregistre plus de 4000 fans; les nombreux téléchargements de clips et les visites du site web se révèlent également positifs. La campagne se poursuivra les deux prochaines années avec la même approche et via les canaux utilisés par les jeunes.

Sources

Les données sur le comportement des jeunes en matière de communication, de médias et de loisirs ainsi que toutes les informations chiffrées de cet article proviennent de l'étude suivante:

Willemse, I., Waller, G., Süß, D., Genner, S. & Huber, A.-L. (2012). «JAMES – Jeunesse, activités, médias - Enquête Suisse». Haute école de sciences appliquées de Zurich.

Campagne de sensibilisation «be smart work safe»

Le risque d'être victime d'un accident professionnel est plus élevé pour les jeunes qui commencent à travailler que pour leurs collègues de travail expérimentés. Une raison suffisante pour lutter contre le phénomène. Le 2 septembre 2013 a donc marqué le lancement de la campagne de sensibilisation «be smart work safe». Il s'agit de la première campagne de prévention contre les accidents professionnels qui prend en compte la nouvelle utilisation des médias des jeunes.

Les jeunes n'aiment pas suivre de règles. Même au travail, ce comportement ne semble pas faire exception. Pour eux, porter un casque de protection est par exemple accessoire. Amis, sport ou sorties priment de loin le thème de la sécurité au travail. La campagne de sensibilisation «be smart

Nouveau comportement face aux médias

L'étude JAMES 2012, «Jeunesse, activités, médias – Enquête Suisse», réalisée par la Haute école zurichoise de sciences appliquées, a une nouvelle fois été très révélatrice sur l'utilisation des médias et sur les activités

de la campagne «be smart work safe», car ils montrent clairement que les 12 à 19 ans se rendent de plus en plus sur Internet et que l'utilisation des social medias comme Facebook représente bien plus qu'une simple tendance: il s'agit de la plate-forme de communication privilégiée par plus de 80 % des jeunes, et cette évolution est à la hausse!

Sensibilisation, transmission et motivation

Les réponses des jeunes ainsi que les expériences retirées de la mise en œuvre du programme «250 Vies», visant à réduire le nombre d'accidents graves, ont également été révélatrices. Les responsables de la campagne connaissaient donc la problématique: le thème de la sécurité au travail est peu présent ou n'est pas présent du tout chez les jeunes, et il faut remédier à cette situation.

La campagne de sensibilisation se déroule en trois phases, de la transmission des connaissances au changement de comportement en passant par l'obtention d'une autre idée de la sécurité au travail.



Source:
Étude JAMES, cf. page 14

work safe» leur montre cependant sur un ton sympathique pourquoi ce thème est important et pourquoi il est plus qu'avantageux de se comporter correctement et de se protéger au poste de travail.

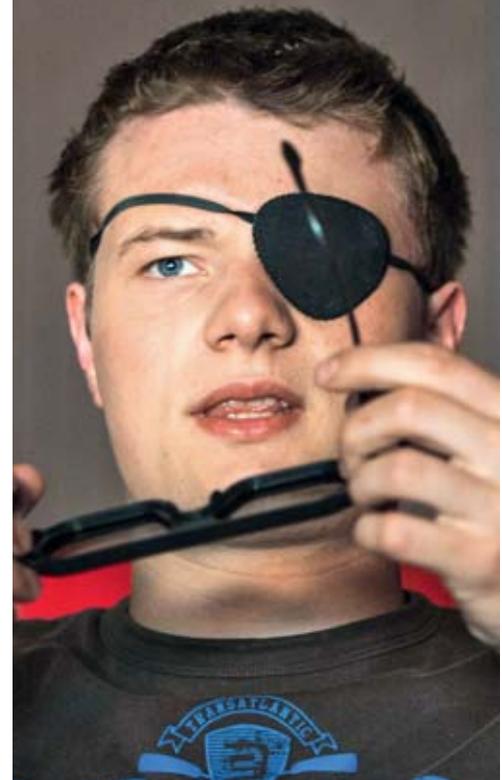
durant les loisirs des jeunes en Suisse. Les enquêteurs ont interrogé 1 177 jeunes de toutes les régions linguistiques de Suisse. Les résultats (voir article page 12) ont constitué une base importante pour la concep-



André Sudan
Ingénieur de sécurité, secrétaire de la CFST, Fribourg



Daniel Stuber
Conseiller en communication, secrétaire de la CFST, Fribourg



Qui veut pouvoir profiter pleinement de ses loisirs a tout intérêt à respecter les règles de sécurité au travail.

• **Première phase: sensibilisation**

Cette phase vise à attirer l'attention des jeunes en formation sur la sécurité au travail. Des connaissances doivent être transmises en conséquence.

• **Deuxième phase: activation**

Un dialogue est mené avec les jeunes, qui sont incités à agir. Dans le même temps, l'idée de la sécurité au travail doit changer.

• **Troisième phase: motivation**

Le changement de comportement doit s'établir et devenir une norme. Un comportement correct est récompensé, et le groupe cible est incité à modifier son attitude et à respecter les règles prévalant en matière de sécurité au travail.

La campagne s'étend sur trois ans et vise, après la première sensibilisation, à ce que les jeunes transmettent au cours de la deuxième année à leurs cadets ce qu'ils ont appris. La troisième année, les jeunes collaborateurs et leurs employeurs doivent pouvoir montrer de bons exemples, qui seront récompensés. En cas de réussite, l'objectif de la campagne est atteint: la sécurité au travail doit faire partie intégrante du travail quotidien chez les jeunes.

Be a smartworker

La première année, l'objectif de la campagne est d'attirer l'attention des jeunes sur le thème de la sécurité au travail et de les sensibiliser aux risques rencontrés dans le quotidien professionnel. A cet effet, deux clips en ligne, un spot de cinéma, le site www.bs-ws.ch et une page Facebook ont été conçus. Des affiches et des cartes postales ont également été distribuées dans plus

«**Qui pense sécurité profite davantage de son temps libre**»

de 800 écoles professionnelles de toute la Suisse pour attirer l'attention sur la campagne et sur les différentes plates-formes de «be smart work safe».

Le message phare de la campagne est le suivant: «Be a smartworker: qui pense sécurité profite davantage de son temps libre». La mise en œuvre correspond au groupe cible: elle est fraîche, enlevée, dynamique, comme aiment les jeunes. Comment peut-on autrement leur indiquer

qu'ils peuvent se protéger contre les accidents professionnels en suivant des règles simples? En respectant ces règles, ils pourront sans problème aller se détendre au cinéma, participer à une soirée cool, faire du shopping, bref, profiter pleinement de leurs loisirs. Pour transmettre le message à un large public a été établi avec les radios d'Energy Zurich, Bale et Berne et One FM Genève et Lausanne un partenariat médiatique qui traite de la sécurité au travail en ayant recours à des concours attrayants d'une part et à un contexte rédactionnel d'autre part.

12 conseils de sécurité

Dès le début, tous les participants étaient pleinement conscient du fait que les principes de la sécurité au travail pour les jeunes et pour leurs aînés ne se différenciaient pas sensiblement. Il fallait toutefois trouver le langage et la tonalité appropriés pour avoir une chance d'attirer l'attention sur ce thème plutôt austère. Les principales règles de sécurité et de comportement de la sécurité au travail ont donc été formulées dans une langue jeune et accompagnées de visuels correspondants (voir encadré).

Facebook, voie d'accès au groupe cible

Selon l'étude JAMES, 82 % des jeunes Suisses sont inscrits sur au moins un réseau social, 75 % possèdent un profil Facebook, et une bonne moitié utilise les réseaux tous les jours. Depuis le début de la campagne, la page Facebook de «be smart work safe» est très activement suivie. Tous les jours, des messages sur la sécurité au travail ou sur des thèmes actuels qui pourraient intéresser les jeunes sont «postés».

Débuts positifs

En résumé, on peut dire que les trois premiers mois après le début de la campagne en automne 2013 affichent un résultat entièrement positif. Dans l'ensemble, les différents messages Facebook ont été publiés chez plus d'un million d'utilisateurs; 4000 personnes sont devenues fans, et grâce à Facebook, les messages ont été délivrés plus de sept millions de fois, surtout chez les jeunes. Plus de 60 000 internautes ont cliqué sur les messages, ce qui constitue un très bon résultat par rapport à d'autres campagnes. Il est également très réjouissant de constater que plus de 75 % des personnes concernées ont moins de 23 ans, ce qui signifie que le message arrive aux jeunes et qu'il est manifestement bien accueilli. Conclusion: le début de la campagne est encourageant et laisse espérer que les autres phases pourront être poursuivies avec la même dynamique.

12 conseils de sécurité



1 Chaque job comporte ses dangers; je connais ceux de mon travail.



2 Mes outils de travail ne sont ni sales ni défectueux, et ne traînent pas n'importe où. Je peux ainsi toujours les utiliser en toute sérénité.



3 Au travail, je porte toujours le bon équipement. Après tout, un hockeyeur ne va jamais sur la glace en tutu.



4 Au travail, je suis concentré à 100 %. Autrement dit: pas d'alcool, pas de drogues ni de médicaments qui brouillent l'esprit.



5 Marcher en talons aiguilles sur le sol mouillé pendant la pause? Ou jouer au jeu du couteau avec un couteau de boucher? Non, je me comporte aussi correctement pendant la pause.



6 Lorsque nous sommes de sortie, je veille également à ma sécurité. Sans casque à moto? Sans ceinture de sécurité en voiture? Désolé, jamais de la vie.



7 Réfléchir et anticiper au travail? Evidemment! C'est ainsi qu'on évite de nombreux accidents.



8 Ce que j'ai à faire n'est pas clair? Alors je pose la question. Mon chef a aussi été un jour débutant dans ce travail et a dû demander conseil à son chef.



9 Je n'arrive pas à faire quelque chose? Alors je préfère passer mon tour. Je n'ai absolument pas envie de me retrouver sur un lit d'hôpital.



10 Mes collègues de travail sont partis pour une mission dangereuse? Ça m'est égal, je prends soin de ma santé.



11 Si un accident devait arriver, je suis prêt(e). Où se trouve la trousse de secours? Où se trouve l'extincteur? Quel est le numéro des urgences? Je le sais.



12 Pour toi, il est important d'être accepté(e) dans le groupe? C'est tout naturel et c'est bien ainsi. Mais ce qui est encore plus cool, c'est de se forger sa propre opinion et de prendre ses propres décisions.

Annnonce de la campagne de prévention «be smart work safe»



Informations complémentaires

www.bs-ws.ch, www.facebook.com/besmart.worksafe



Travaux dans des ambiances chaudes en milieu industriel

Le travail en atmosphère chaude peut être nuisible pour la santé. La chaleur, le travail physique et le port de vêtements inappropriés peuvent provoquer un réchauffement du corps et donc une élévation de la température corporelle. Dans des conditions défavorables, un travail de courte durée dans une ambiance chaude peut suffire à faire courir un risque pour la santé.



Dr Irene Kunz
Spécialiste en médecine interne et en médecine du travail, responsable du secteur services de la médecine du travail, Suva, Lucerne



Franziska Fürholz
MSc physics, division protection de la santé au poste de travail, Suva, Lucerne

Dans diverses entreprises et branches industrielles, la Suva a effectué des mesures à certains postes de travail exposés à des ambiances chaudes. Les branches particulièrement à risque sont les suivantes: cimenterie, industrie du papier, aciéries, fonderies, fabrication de graphite, de céramique et pompiers. De même, certains postes de travail appartenant à des secteurs industriels des plus variés comme les travaux de maintenance dans des installations thermiques ou les appareils et les machines dégageant une forte ou très forte chaleur pendant leur fonctionnement peuvent comporter des risques pour la santé.

Effet de la chaleur

La température corporelle normale à l'intérieur de l'organisme se situe entre 36,5 et 37,5 °C (température centrale). Elle demeure inchangée tant que la chaleur excédentaire produite par le corps peut être dégagée dans l'environnement, ce qui se fait à travers quatre mécanismes principaux: évaporation de la sueur, rayonnement thermique (radiation), conduction thermique et transport de la chaleur par le flux d'air (convection). Ces trois derniers mécanismes ne peuvent assurer une perte de chaleur suffisante que lorsque l'excédent de chaleur produit par le corps est minime. C'est la raison pour laquelle l'évaporation de la sueur constitue le principal mécanisme capable d'empêcher une élévation trop importante de la température corporelle en cas d'efforts physiques et d'augmentation de la température ambiante. Chez les personnes travaillant à la chaleur, les quantités de sueur éliminées pendant une journée de travail (8h de travail) peuvent être importantes; pour un travail de pénibilité moyenne, elles sont de 3 à 4 litres par jour, mais peuvent atteindre des maximums de 8 à 12 litres par jour en cas de travail lourd dans des conditions extrêmes. C'est dire combien la transpiration joue un rôle de régulation essentiel dans les travaux à la chaleur.

Danger lié à une chaleur excessive

La chaleur excessive pose un risque pour la santé lorsque le bilan thermique du corps n'est pas équilibré. Lorsque la température ambiante est élevée, surtout au-dessus de 30 °C, le refroidissement du corps par l'évaporation sudorale joue un rôle déterminant. L'effet de l'évaporation sudorale est d'autant moins important que l'hygrométrie est élevée et la vitesse de l'air faible. Travailler dans de telles conditions climatiques défavorables peut être à l'origine d'un excédent de chaleur dans l'organisme et aboutir à une augmentation de la température corporelle.

La chaleur s'échappant des machines peut contribuer à un réchauffement significatif de l'air ambiant. D'autre part, le travail musculaire constitue une source de chaleur additionnelle pour le corps. Le degré de pénibilité du travail physique et le temps de travail/durée du travail posté

peuvent, lorsque le rapport entre ces deux facteurs est défavorable, concourir à la survenue d'une pathologie due à la chaleur.

Selon la perméabilité à l'air et à la vapeur d'eau ou selon la résistance thermique (isolation) des vêtements, ceux-ci peuvent également participer au réchauffement corporel. C'est ainsi que si la perméabilité à la vapeur d'eau est basse, l'humidité relative de l'atmosphère entre la peau et le vêtement peut s'élever jusqu'à 100 %, ce qui inhibe fortement le refroidissement de l'organisme, car la sueur ne s'évapore plus.

Les conditions climatiques peuvent présenter un risque sanitaire pour les travailleurs. D'un autre côté, ceux-ci peuvent eux-mêmes présenter une disposition à développer une pathologie due à la chaleur. On parle d'intolérance à la chaleur chez les personnes supportant mal la chaleur. Les personnes appelées à travailler dans des conditions climatiques difficiles doivent être en bonne forme physique et psychique. Celles souffrant d'états fébriles ou de pathologies chroniques, en particulier cardio-vasculaires, pulmonaires, rénales, hépatiques ainsi qu'endocriniennes, présentent un risque accru pour de tels travaux.

Pathologies dangereuses dues à la chaleur

En cas de travail à la chaleur, les principales pathologies qui peuvent se rencontrer sont les suivantes: crampes de chaleur, faiblesse ou épuisement, troubles liés à la chaleur en cas d'effort physique et coup de chaleur (voir encadré). Les pathologies dues à la chaleur sont des troubles qui apparaissent rapidement et peuvent dans certaines circonstances menacer le pronostic vital.

La principale cause des pathologies dues à la chaleur est la difficulté ou l'impossibilité pour l'organisme d'évacuer la chaleur en temps utile dans l'atmosphère. Le risque de survenue d'une pathologie liée à la chaleur peut encore être accru par divers facteurs comme l'état de santé, l'intensité du travail, les vêtements portés par le travailleur, l'hygrométrie, l'absence d'acclimatation (adaptation



Tableaux cliniques et mesures d'urgence

Crampes de chaleur

Les crampes de chaleur sont des spasmes douloureux de courte durée qui s'observent en général au niveau des bras et des jambes. Elles sont dues à la perte de sels minéraux et de liquides par l'organisme.

➔ Mesures d'urgence:

- Eloigner la personne concernée de la chaleur
- L'allonger dans un endroit frais et l'y laisser se reposer
- Lui administrer des liquides

Épuisement/Collapsus dû à la chaleur

L'épuisement lié à la chaleur se présente sous deux formes. L'une est essentiellement causée par une perte d'eau, l'autre par une perte de sels minéraux. Les deux formes ont en commun de conduire à une diminution du volume sanguin circulant. Elles provoquent en particulier des céphalées, des vertiges, des nausées et des troubles cardio-vasculaires pouvant aller jusqu'à une perte de connaissance et s'accompagnent en général d'une soif intense.

Le collapsus dû à la chaleur est une perte de connaissance soudaine. Elle est généralement brève et peut survenir aussi bien chez des personnes exerçant une activité physique que chez des personnes au repos.

➔ Mesures d'urgence:

- Cesser le travail
- Eloigner la personne concernée de la zone chaude, l'allonger dans un endroit frais et la surveiller
- Faire appel à un médecin

Coup de chaleur

Un coup de chaleur survient lorsque la température corporelle excède 40 °C; on assiste alors à la défaillance de plusieurs appareils et systèmes. Les premiers symptômes à se manifester sont avant tout des céphalées, une élocution peu claire, des vertiges, des crises convulsives et une obnubilation pouvant aller jusqu'au coma. Le coup de chaleur classique concerne essentiellement des personnes souffrant d'une affection préexistante (pathologie cardiaque, diabète, athérosclérose, alcoolisme notamment) ou des personnes prenant des médicaments. Dans le coup de chaleur classique, la peau est chaude et sèche; dans le coup de chaleur induit par l'effort (qui résulte donc d'un effort physique), elle est au contraire chaude et humide. Les victimes transpirent normalement, présentent des troubles de la conscience, une tachycardie (pouls rapide), une baisse de la pression artérielle et une cyanose cutanée.

➔ Mesures d'urgence:

- Eloigner la personne concernée de la chaleur, l'allonger dans un endroit frais et la surveiller
- Appeler immédiatement un médecin
- Faire hospitaliser le patient



de l'organisme à la chaleur) ou la prise de certains médicaments.

Evaluation du climat au poste de travail

La simple mesure de la température ambiante ne suffit pas pour apprécier si l'on a affaire ou non à un poste de travail exposé à la chaleur. Il est indispensable de calculer l'indice WBGT (Wet Bulb Globe Temperature ou température au globe et au thermomètre mouillé), qui représente la mesure la plus fiable. Cet indice a été introduit afin d'évaluer la contrainte thermique à laquelle sont soumis les individus travaillant dans des ambiances chaudes (cette méthode est étroitement liée à la réponse du corps humain face à la chaleur). Outre la température ambiante (sèche), on mesure la température de rayonnement et la température humide. L'humidité relative constitue le paramètre le plus important agissant sur la thermorégulation de l'organisme humain, car l'évaporation de la sueur est le mécanisme le plus efficace pour nous refroidir. C'est la raison pour laquelle la température humide est la plus fortement représentée dans la pondération globale (70 %), suivie par la température de rayonnement (20 %) et par la température ambiante (10 %).

L'indice WBGT peut être déterminé à l'aide d'un appareil spécial (voir p. 21). En l'absence d'objet ayant une tem-

pérature de rayonnement élevée (c.-à-d. à l'intérieur ou lorsque le rayonnement solaire est négligeable), l'indice WBGT peut également être évalué par la mesure (plus facile à réaliser) de la température de l'air ambiant et du degré d'humidité.

Une forte vitesse du vent peut élever ou abaisser la température corporelle selon que les températures sont supérieures ou inférieures à la température à la surface de la peau. C'est ainsi que si la température de l'air est supérieure à celle de la peau, le corps se réchauffe encore plus au lieu d'être refroidi.

Plus le travail est pénible, plus la production de chaleur dans le corps est importante – laquelle doit être encore en plus éliminée. Plus la durée d'exposition est brève, moins le corps est en mesure de vraiment s'échauffer. En cas de besoin, il est possible de faire la moyenne des différentes températures sur une heure.

Prévention des pathologies liées à la chaleur

Le travail, les tenues de travail et l'environnement professionnel doivent être conçus de façon à se prémunir à la fois d'un déficit liquidien et d'un échauffement excessif du corps. En outre, les travaux effectués dans une ambiance chaude doivent, dans la mesure du possible, être évités par une modification des méthodes de

travail. Ces objectifs peuvent être atteints grâce à des mesures d'ordre technique, organisationnel et individuel (voir encadré 2).

La norme européenne 27243 «Estimation de la contrainte thermique de l'homme au travail basée sur l'indice WBGT» représente un bon instrument pour l'évaluation des postes de travail exposés à la chaleur. Cette norme tient compte d'une part des conditions climatiques et, de l'autre, de la contrainte physique de l'homme. Elle définit jusqu'à quelles conditions climatiques générales, exprimées en °C WBGT, quelle contrainte physique globale chez les individus sains, acclimatés et non acclimatés est possible pour un travail continu à raison de 8h par jour ainsi qu'à partir de quand il convient d'instituer un cycle travail / pauses.

Le tableau 1 présente ces valeurs de référence pour un travail continu (à raison de 8h de travail par jour). En cas de dépassement de ces valeurs, il conviendrait de faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail et à des médecins du travail pour apprécier la situation ainsi que d'informer la division médecine du travail de la Suva. Afin de prévenir la survenue de pathologies liées à la chaleur, la Suva peut, par voie de décision, soumettre certaines catégories d'entreprises et types de travaux ou bien, selon leur constitution, certains travailleurs aux prescriptions sur la prévention en médecine du travail (art. 70 OPA) et



Principes de prévention des pathologies liées à la chaleur

Mesures techniques

- Protéger les postes de travail de l'exposition directe au rayonnement solaire, notamment grâce à des abris pare-soleil à toit rigide, des bâches pare-soleil ou des parasols.
- Prévoir des mesures appropriées de ventilation pour permettre le refroidissement.
- Envisager la mise en place d'un système de refroidissement/climatisation aux postes de travail fixes.
- Réduire le dégagement de chaleur des machines par une isolation complémentaire ou l'utilisation d'un écran de protection thermique.

Mesures organisationnelles

- Informer les salariés des risques sanitaires spécifiques liés à la chaleur et des mesures à prendre pour les éviter.
- Réduire le risque de survenue d'une pathologie liée à la chaleur par l'acclimatation (les processus d'adaptation de l'organisme à la chaleur nécessitent une à deux semaines), en particulier dans les travaux souterrains en ambiance chaude et humide.
- Réduire les temps d'exposition à la chaleur.
- Délocaliser les activités qui ne doivent pas nécessairement être effectuées à la chaleur.
- Effectuer autant que possible les travaux physiques pénibles à l'extérieur au petit matin.
- En cas de températures très élevées, éviter les travaux pénibles et très pénibles. On tiendra compte à cet égard de la localisation (activités à l'extérieur ou dans des locaux fermés) et du type de poste de travail (permanent ou temporaire) (voir bibliographie).
- Réduire les temps d'exposition à la chaleur. Ménager des pauses de récupération régulières toutes les heures, dans un endroit frais ou ombragé. Des pauses fréquentes de courte durée sont plus efficaces qu'un petit nombre de pauses de longue durée (voir bibliographie).
- Si l'exposition à la chaleur est inévitable, réduire l'intensité du travail ou interrompre les travaux physiques intenses.

Mesures individuelles

- Porter des vêtements de travail adaptés permettant l'évaporation de la sueur.
- Prévoir des boissons appropriées pour compenser les pertes liquidiennes (équilibre hydrique).

Prévention en médecine du travail

- Dans les branches concernées, vérifier attentivement les contraintes climatiques dues à la chaleur et procéder si besoin à des examens préventifs.

procéder à des examens préventifs pour ce risque (art. 71 à 77 OPA).

Tableau 1 Valeurs de référence pour un travail continu à raison de 8h par jour

D'après la norme EN 27 243

Niveau du métabolisme énergétique	Description	Contrainte thermique max. autorisée en degrés °C WBGT*
0	Repos, observation, travail devant un écran	33° C WBGT
1	Travail assis calme, travail manuel léger	30° C WBGT
2	Travail soutenu des mains et des bras	28° C WBGT
3	Travail intense des bras et du tronc	26° C WBGT
4	Travail très lourd avec vitesse de travail max.	25° C WBGT

*Pour obtenir la température du thermomètre mouillé, il faut aussi mesurer la température sèche, la température de rayonnement et la température humide.



Appareil de mesure de l'indice WBGT

Pour en savoir plus

- Liste de contrôle Suva «Travailler par fortes chaleurs sur des chantiers à l'extérieur», réf. 67135.f
- Brochure Suva «Prophylaxie médicale lors de travaux souterrains en ambiance chaude et humide», réf. 2869/26.f
- Norme européenne 27 243 «Estimation de la contrainte thermique de l'homme au travail basée sur l'indice WBGT»

Climat des locaux de travail

La sécurité et la protection de la santé, mais aussi le bien-être des employés dépendent grandement du climat des locaux de travail. Toutes sortes de problèmes peuvent survenir, en particulier dans les bureaux. Des conditions climatiques défavorables influencent la productivité, l'attention et la capacité de réaction et de réflexion; elles peuvent également augmenter le risque de maladies et d'accidents.





Données physiques du climat des locaux

Température de l'air

La température de l'air est la température de l'air environnant sans les effets du rayonnement calorifique. Les personnes peuvent aisément la percevoir et l'évaluer.

Humidité de l'air

L'humidité relative de l'air est difficile à évaluer concrètement. Toutefois, si elle augmente, la température de l'air est perçue de façon plus intensive. Un dépassement des limites de confort thermique peut entraîner une augmentation de la température du corps et mener à une surcharge du système cardiovasculaire.

Vitesse de l'air

Le ressenti subjectif des mouvements de l'air varie d'une personne à l'autre. Les courants d'air en constituent la forme non désirée. Ils peuvent être causés par l'aération d'une pièce ou par des installations aérauliques (installations PNE).

Rayonnement calorifique

Il est très difficile de différencier la perception thermique de l'air environnant de l'effet du rayonnement calorifique moyen. Un rayonnement peut être absorbé ou émis par une personne.

Facteurs individuels

- activité
- habillement
- acclimatation
- autres (par ex. âge, sexe, état de santé, déshydratation)

Les principaux problèmes que rencontrent les personnes travaillant dans des bureaux sont notamment un assèchement des muqueuses, des courants d'air, de l'air trop sec, des températures inadéquates et un mauvais renouvellement de l'air. Le climat des locaux est déterminé par les quatre facteurs suivants: température de l'air, humidité de l'air, vitesse de l'air et rayonnement calorifique. L'évaluation du climat d'un local doit en outre tenir compte de facteurs individuels, tels que l'habillement et l'activité exercée (voir encadré).

Qualité de l'air

Autre facteur déterminant: la qualité de l'air. Dans des locaux fermés, il doit y avoir une quantité suffisante d'air sain. C'est généralement le cas pour l'air extérieur. La qualité de l'air d'un local peut être influencée par diverses substances, par l'humidité ou par la température. Si des substances dangereuses ou des agents biologiques sont employés, des prescriptions spéciales doivent être appliquées au vu des risques présentés aux postes de travail.

En plus des autres sources d'émissions possibles, la qualité de l'air dans les bureaux et locaux comparables est déterminée pour l'essentiel par les substances émises par les personnes elles-mêmes (CO₂ par ex.). La qualité de l'air ambiant dépend notamment du taux de CO₂ et du renouvellement de l'air. La concentration de CO₂ est un élément reconnu pour évaluer la qualité de l'air. L'expérience montre que des concentrations élevées de CO₂ affectent l'attention des personnes.

Si, malgré une utilisation adéquate des locaux de travail, les employés rencontrent des problèmes liés à la qualité de l'air, des mesures supplé-

mentaires doivent être envisagées (aération plus fréquente, changement d'utilisation des locaux, déplacement des employés dans d'autres locaux, équipement ou réglage d'une installation PNE).

La qualité de l'air peut être obtenue grâce à différentes mesures:

- **Mesure du CO₂:** durant le temps de travail, après aération usuelle. Dans les locaux jusqu'à 50 m² de superficie: généralement à une hauteur d'environ 1,50m du sol et une

La qualité de l'air est un facteur déterminant

distance de 1 à 2 m des murs. Dans les locaux plus grands: plusieurs points de mesures dans la zone où se tiennent des personnes; distance suffisante pour éviter que les résultats soient directement influencés par l'air respiré.

- **Mesure du renouvellement de l'air:** une aération insuffisante peut affecter la qualité de l'air. Le taux de renouvellement est mesuré en introduisant un gaz non toxique dans les locaux. On mesure ensuite, pour un mode d'utilisation déterminé, la diminution de la concentration de ce gaz durant environ une heure.

- **Appareils de mesure:** il existe plusieurs types de capteurs, sondes ou autres appareils. Le choix de l'utilisateur se fait selon l'unité, l'étendue et la précision de mesure souhaitées, et les appareils doivent être employés dans les règles de l'art pour la mesure voulue. Les valeurs obtenues ne peuvent être exploitées judicieusement que si les mesures sont effectuées par des professionnels et si elles sont documentées.

Aération

Les locaux peuvent être aérés à fond ponctuellement ou en continu. Une



aération intensive doit être effectuée à intervalles réguliers. Une bonne qualité de l'air dépend à la fois de la durée entre les intervalles et de la durée des phases d'aération. Il est recommandé d'aérer les bureaux toutes les 60 min et les salles de réunion (c'est-à-dire les locaux avec une grande concentration de personnes) toutes les 20 min. La durée minimale des aérations intensives intermittentes dépend de la différence entre les températures intérieures et extérieures ainsi que du vent. Pour que la concentration de CO² reste en dessous de 1000 ppm, les durées d'aération recommandées sont: 10 min en été; 5 min au printemps et en automne; 3 min en hiver.



Peter Meier
Vice-président de la CFST, chef du secteur Conditions de travail, Office de l'économie et du travail, Zurich

Recommandations en cas de forte chaleur estivale

En été, en cas de forte chaleur, il arrive fréquemment que les tempé-

ratures augmentent rapidement dans les locaux de travail, les magasins de vente ou les ateliers et que les collaborateurs souffrent de la chaleur. Les conséquences possibles sont multiples: diminution de la performance et du goût au travail, fatigue, baisse de concentration, voire transpiration accrue et troubles cardiovasculaires. Selon les cas, il peut aussi en résulter une augmentation du risque d'accidents.

Des températures ambiantes supérieures à 26 °C, comme cela arrive fréquemment en été dans les locaux non climatisés, peuvent présenter un risque pour la santé, surtout en cas de travaux pénibles ou avec des vêtements inadéquats. Employeurs et employés doivent gérer la situation en prenant des mesures appropriées décidées d'un commun accord. Différentes mesures d'ordre technique, organisationnel ou personnel ainsi que le comportement individuel de chacun sont autant d'éléments permettant d'y parvenir (voir encadré).

Faire appel à des spécialistes suffisamment tôt

De nombreuses questions liées au climat des locaux apparaissent seule-

ment une fois que ces derniers sont occupés et que les employés sont confrontés à des conditions climatiques désagréables. Il s'agit d'une entreprise complexe. Il vaut la peine de faire appel à un spécialiste pour les questions de planification et de conseils. En effet, les interventions ultérieures impliquent souvent des coûts et ont un impact sur le fonctionnement de l'entreprise. Les questions liées au climat des locaux doivent être étudiées à temps, notamment en cas de transformations ou de changement d'affectation, afin de garantir les meilleures conditions possibles pour les travaux prévus. L'entreprise a tout à y gagner.



Mesures en cas de températures élevées au poste de travail

Mesures techniques

- **Profiter du rafraîchissement nocturne:** forte aération, de préférence la nuit ou à l'aube.
- **Réduire ou éviter les sources de chaleur intérieures:** n'enclencher les appareils électriques (lampes, ordinateur, imprimante, scanner, photocopieuse, etc.) qu'en cas de besoin.
- Un **ventilateur** de table permet d'obtenir un effet rafraîchissant par évaporation de la sueur, mais certaines personnes ne supportent pas ce type de courants d'air. De plus, l'utilisation d'un ventilateur remue les poussières et les pollens présents dans la pièce (risque en cas d'allergie).
- Dans les **locaux climatisés**, la différence entre les températures intérieures et extérieures ne doit pas être trop importante en cas de forte chaleur (risque de choc thermique une fois dehors). Dans la pratique, la différence devrait être de 8°C au maximum. Les installations de climatisation doivent être entretenues régulièrement et dans les règles de l'art pour éviter les courants d'air et les germes.
- Appareils **climatiques mobiles:** bien lire le mode d'emploi, notamment en ce qui concerne la taille des locaux et l'évacuation vers l'extérieur; veiller en particulier aux nuisances sonores et au risque de courants d'air vers les événements.
- Les rayons de **soleil directs** doivent être évités. Des stores vénitiens extérieurs ou des auvents sont très efficaces. Les stores intérieurs doivent être conçus dans un matériau clair et réfléchissant. Ce type d'installation permet en outre d'obtenir un bon effet anti-éblouissement.

Mesures organisationnelles

- Adaptation du **type de travail, du temps de travail et des pauses** (dans le cadre des possibilités techniques et des possibilités d'exploitation):
 - > éviter ou réduire les travaux physiquement éprouvants durant les heures les plus chaudes; les ponctuer de courtes pauses
 - > commencer à travailler plus tôt
 - > prévoir de courtes pauses supplémentaires d'environ 10 minutes et les combiner avec des passages ou des activités moins éprouvantes dans des lieux plus frais
 - > appliquer un horaire flexible
 - > éviter les heures supplémentaires.
- **Planification des mesures en amont**, d'un commun accord entre l'employeur, les collaborateurs, le préposé à la sécurité et, le cas échéant, le médecin du travail ou le spécialiste de la sécurité au travail.
- **Sensibilisation** des employés au thème de la chaleur (information, conseil, formation).
- **Attention particulière à certains groupes de personnes:** notamment aux femmes enceintes ou allai-

tantes qui travaillent debout, aux personnes plus âgées ou à la santé fragile (malades chroniques par ex.), aux personnes souffrant d'un handicap ou suivant un traitement médicamenteux.

Mesures individuelles

- **Rafraîchissement à l'eau:** passer les bras sous l'eau, utiliser des serviettes rafraîchissantes, humidifier la surface de la peau. Les douches et bains de pieds sont aussi très efficaces, pour autant que la possibilité existe. Autre mesure simple et efficace: passer les poignets sous l'eau froide.
- **Port de vêtements adéquats:** vêtements clairs, perméables à l'air, légers et absorbants pour éviter les accumulations de chaleur, chaussures légères; levée du port obligatoire de la cravate.
- **Vêtements spéciaux:** les vestes, brassières ou jambières rafraîchissantes sont efficaces, pour autant qu'elles soient tolérées. Leur port est surtout recommandé aux postes de travail exposés à des températures élevées.
- **Désaltération suffisante:** boire suffisamment avant d'avoir soif. Les besoins quotidiens en eau d'un adulte sont de 1,8 à 2,5 l selon la masse corporelle et les pertes de transpiration; ils augmentent lors de travaux physiques et en cas de forte chaleur. Lorsqu'il fait chaud, boire souvent et en petites quantités.
- **Boissons appropriées en cas de fortes chaleurs:** eau du robinet, eau minérale (peu gazéifiée), thé aux herbes et aux fruits, jus de fruits dilués. Ce type de boissons permet de compenser les pertes d'électrolytes et de sels minéraux dues à la transpiration.
- **Les boissons très froides** (glaçons) doivent être évitées ou consommées en faibles quantités et à petites gorgées, car elles augmentent la production de chaleur corporelle. Le lait n'est pas non plus idéal pour étancher la soif. Les boissons alcoolisées doivent être évitées, car elles favorisent la déshydratation.
- **Le café et les autres boissons contenant de la caféine** consommés en petites quantités n'ont pas d'effet déshydratant. Les **boissons énergétiques** ne sont pas recommandées contre la soif. Les boissons «**tendance**», comme les smoothies (jus à base de fruits mixés) sont quant à eux plutôt considérées comme des petits repas.
- **Repas:** éviter les repas lourds et riches; préconiser les salades de fruits ou de légumes faciles à digérer, les soupes froides, ou opter pour une demi-portion.

Ergonomie des postes de travail informatisés

Le secteur tertiaire emploie environ 2,7 millions de personnes, dont la plupart travaillent à l'écran. Toutefois, peu savent ce qu'est un bureau correctement agencé. Les critères ergonomiques sont-ils remplis? Quels sont les points positifs, quels sont les négatifs? Qui est responsable si une situation n'est pas adaptée? Quels sont les équipements ergonomiques vraiment appropriés? Le présent article fournit quelques réponses à ces questions.



Réglage optimal de la table et de la chaise



Hauteur de la chaise: pieds bien à plat sur le sol. La cuisse et la jambe forment un angle d'au moins 90°.

Assise: dos légèrement appuyé contre le dossier. Environ deux doigts d'écart entre le bord de l'assise et la pliure du genou.

Dossier: le dossier doit présenter suffisamment de résistance, mais basculer vers l'arrière sans que l'utilisateur exerce une trop forte pression.

Soutien de la région lombaire: équiper le dossier d'un renflement au niveau des lombaires.

Accoudoirs (optionnel): régler la hauteur des accoudoirs de telle sorte que les coudes reposent dessus en souplesse, sans que l'utilisateur ait à relever les épaules.

Hauteur de la table: lorsque l'utilisateur se tient droit, ses coudes doivent reposer doucement sur la table.

Le poste de travail pour tous n'existe pas. Il n'est qu'à constater les différences de taille des personnes. Architectes d'intérieur, acheteurs de mobilier de bureau et spécialistes de la communication ont beaucoup de difficultés à pallier pour obtenir si possible des meubles uniformes correspondant au budget et à l'image de l'entreprise.

Une bonne ergonomie se révèle payante

Des équipements spéciaux sont-ils vraiment indispensables? Et sont-ils vraiment dispendieux? Le fait est que dorsalgies, douleurs de la tête aux jambes, points de pression aux avant-bras, inflammation des poignets (syndrome du canal carpien), varices dues à une stase du sang et de nombreux autres maux coûtent des milliards chaque année. Selon une étude du SECO, les entreprises déboursent 3,3 milliards de francs suisses pour les troubles de l'appareil locomoteur. Une bonne ergonomie se révèle donc payante, et ses coûts sont bien moins élevés que ceux dus à une mauvaise planification, à de mauvais équipements, à de mauvais réglages ou à des postures erronées.

Cependant, qu'est-ce qu'une bonne ergonomie? Il s'agit tout d'abord de tirer parti de l'ensemble des avantages existants. Souvent, les possibilités de réglage de la table et de la chaise ne sont pas bien utilisées. En général, une chaise de bureau est accompagnée d'une notice d'ins-

Exploiter les possibilités existantes ne coûte rien

tructions. La hauteur de la chaise, l'assise, le dossier et les accoudoirs peuvent être réglés. Pas n'importe comment, jusqu'à ce qu'on ait la sensation d'être bien, mais selon des critères ergonomiques (illustration ci-dessus).

Placement optimal des équipements de travail

Une fois la table et le siège réglés, il s'agit de passer à l'installation optimale de l'écran. Pour éviter des contractures de la nuque et de la région des épaules, les équipements de travail doivent eux aussi être placés selon des critères ergonomiques (illustration page 28). Il est assez fré-

quent de voir les écrans installés dans le contre-jour de surfaces vitrées ou en diagonal. Il faut en général peu de temps pour que ce genre d'agencement entraîne des problèmes oculaires et des postures forcées. Le clavier et l'écran doivent se trouver dans un axe qui ne nécessite pas de tourner la tête sur le côté. Il faut éviter les réflexions sur l'écran. Le mieux est donc que l'écran soit perpendiculaire à la fenêtre. Si une telle installation n'est pas possible, des éléments d'ombrage ou des stores peuvent être mis en place.

Equipements de travail ergonomiques pour le bureau

Une fois les réglages effectués, l'utilisation d'équipements de travail ergonomiques supplémentaires peut être judicieuse (cf. tableau page 29). Ils sont peu dispendieux et peuvent grandement contribuer à éviter troubles et douleurs. Au début, les équipements de travail sont ressentis comme des corps étrangers perturbateurs dans le processus de travail normal, avant tout parce que l'utilisateur est habitué à un état, même si ce dernier est préjudiciable à sa santé. Une nouvelle posture sollicite d'autres muscles, ou les « anciens »



Urs Hof
Ergonome eur.
CREE, collaborateur scientifique,
SECO, Berne

Placement optimal de l'écran et du clavier



Ecran: avoir l'écran droit devant soi, à distance d'au moins une longueur de bras, hauteur du bord supérieur de l'écran à environ une largeur de main au-dessous de la hauteur des yeux.

Clavier et souris: distance avec le bord de la table d'environ 10 – 15 cm pour permettre un appui souple des paumes.

Documents de travail: placer les documents entre le clavier et l'écran (pas devant le clavier).

doivent se tendre ou se détendre. Après une à deux semaines, la phase d'acclimatation est atteinte, et la nouvelle situation ergonomique peut commencer à porter ses fruits.

Ergonomie ancrée dans la loi sur le travail

L'ergonomie n'est pas une discipline visant à promouvoir la vente d'équipements de travail supplémentaires au bureau. Le législateur a déjà défini les principes d'agencement ergonomique d'un poste de travail et les obligations de l'employeur (cf. art. 2, 23 et 24 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail OLT 3). Les places de travail doivent être installées par l'employeur selon des critères ergonomiques; elles ne doivent pas entraver les espaces de mouvement et permettre des postures non forcées. Activités alternant position assise et debout, mesures de protection contre le bruit et les immissions ainsi que vue sur l'extérieur sont également ancrées dans la loi.

Rôle de la responsabilité personnelle

Les agencements ergonomiques ne sont véritablement efficaces que si

les utilisateurs suivent quelques principes. Bouger est important, même parfois plus qu'être assis correctement! Aller à la photocopieuse ne doit pas être ressenti comme une tâche pénible, mais comme un bon moyen d'alterner sa position et de se détendre. Il faut se lever et faire quelques pas toutes les 45 minutes à une heure.

Placer un écouteur entre l'épaule et l'oreille permet certes d'écrire, mais peut conduire au bout d'un certain temps à des contractures au niveau de la nuque. Il est plus indiqué d'utiliser un kit mains libres.

De nombreuses applications facilitent le travail à l'écran, par exemple des fonctions de clavier qui rendent superflue l'utilisation de la souris et permettent ainsi d'éviter des sollicitations du poignet. Une grosse écriture à l'écran peut également être utile, car elle fatigue moins les yeux.

Tous ces conseils font partie de la responsabilité personnelle. En faisant un peu attention à soi et en tirant vraiment parti de toutes les possibilités offertes par le poste de travail, chacun peut éviter de nombreux troubles. Les remarques

concernant une mauvaise posture ou un mauvais agencement des meubles et des appareils ne doivent donc pas être perçues comme une

Bouger est important

critique. Les collègues peuvent s'influencer positivement et promouvoir un meilleur climat grâce à une culture de discussion ouverte.

Faire appel à des spécialistes

Faire appel à un ergonome ou à un physiothérapeute formé en ergonomie se révèle payant dans tous les cas, avant tout si plusieurs personnes souffrent de troubles. En quelques minutes, il explique comment agencer correctement le poste de travail et indique les possibilités d'amélioration existantes. La consultation d'un médecin est parfois recommandée pour d'autres examens. Une formation et une attitude appropriée au poste de travail ainsi qu'un agencement et un réglage corrects des équipements sont la condition pour travailler sans troubles et avec efficacité. L'ergonomie apporte une plus-value.



Repose-pieds: pour les collaborateurs de petite taille dont les pieds ne touchent pas le sol malgré les réglages effectués.



Porte-documents: placé entre le clavier et l'écran, il permet une distance visuelle idéale. L'angle d'inclinaison réglable jette les bases d'une position ergonomique et décharge la nuque et les épaules.



Repose-poignets devant le clavier et la souris: décharge les poignets et les épaules durant le travail à l'écran et favorise une bonne posture.



Lunettes d'ordinateur: une aide visuelle adaptée aux besoins individuels par un opticien permet de réduire ou même d'éviter complètement troubles oculaires, maux de tête et contractures de la nuque.

Liens et littérature d'approfondissement:

- Box CFST, outil d'information en ligne sur la prévention au bureau: www.box-cfst.ch
- CFST, «L'accident n'arrive pas par hasard! Sécurité et protection de la santé dans les bureaux», réf. 6205.f
- CFST, «Conseils pratiques pour plus de sécurité au travail et de protection de la santé au bureau», réf. 6091.f
- CFST, «Sécurité au travail et protection de la santé dans les PME du secteur des services», réf. 6233.f
- SECO, Commentaire des ordonnances 3 et 4 relatives à la loi sur le travail, réf. OFCL 710.250.f
- SECO, «Travailler assis», réf. OFCL 710.068.f
- Suva, dépliant «Travail sur écran. Conseils pour travailler confortablement sur ordinateur», réf. 84021.f

Sources d'informations

- Publications de la CFST: www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes
- Publications du SECO: www.seco.admin.ch
- Publications de la Suva: www.suva.ch > Commandes de moyens d'information (Waswo)

Synergies et réseautage

La Journée des organismes responsables qui s'est déroulée le 6 novembre dernier a eu lieu pour la première fois en même temps que la Journée de travail de la CFST. Les représentants des solutions par branche, des organes d'exécution cantonaux et fédéraux et de la Suva ainsi que de nombreux spécialistes du secteur de la sécurité au travail et de la protection de la santé en ont profité pour réseauter, échanger des expériences et se perfectionner.

Ulrich Fricker, président de la CFST et président de Direction de la Suva, a exprimé sa joie dans son discours d'ouverture: «Je vois réunie dans l'assistance la crème de la crème de la sécurité au travail et de la protection de la santé en Suisse.» Quelque 300 participants provenant des branches, des associations professionnelles et des organisations spécialisées les plus variées, des représentants des inspections cantonales du travail, du SECO et de la Suva et de nombreux spécialistes de la sécurité au travail occupaient en effet la salle bondée du Palais des Congrès de Bienne. «En regroupant ces deux rencontres, la CFST cherche avant tout à créer des synergies et à promouvoir l'échange d'expériences entre professionnels, ou plutôt le réseautage, pour utiliser un terme plus moderne», a-t-il ajouté. Les problèmes dans le monde du travail sont devenus plus complexes et exigent une mise en réseau plus étroite pour trouver des solutions communes, un rôle qui correspond parfaitement à celui de la CFST dans sa fonction d'intermédiaire et de plaque tournante.

Evolution du monde du travail

L'évolution rapide du monde du travail est un fait indéniable. Marino Menozzi, privat docent à l'EPFZ, a ouvert une série de conférences sur l'évolution du monde du travail en montrant les conséquences de ces changements pour les sciences et la prévention. Les interfaces



1



4



7



11



12



- 1 Erwin Buchs et Jutta Barmettler (secrétariat CFST) distribuent des documents à l'entrée.
- 2 La salle bondée du Palais des Congrès de Bienne.
- 3 Discussions animées pendant la pause.
- 4 Possibilités de réseautage dans une atmosphère détendue pendant le lunch.
- 5 Serge Pürro (secrétaire principal de la CFST) s'entretient avec Brigitte Bumann (bpa) et Marino Menozzi (privat docent à l'EPFZ).
- 6 Echange d'expériences en direct (de g. à dr.): Dario Mordasini (Unia), Markus Sidler (Suva), Daniel Borno (FRM) et Marcel Thomi (Holzbau Schweiz).
- 7 Ulrich Fricker (président de la CFST) ouvre la double Journée de travail et des organismes responsables.
- 8 Marino Menozzi (EPFZ) explique les effets des changements du monde du travail dans le domaine des sciences du travail et de la prévention.
- 9 Le Dr Daniel Perrenoud, dermatologue de Lausanne, montre les avantages des différents types de gants permettant de protéger la peau.
- 10 Victor Martinez (Suva) présente la nouvelle campagne «Apprentissage en toute sécurité».
- 11 Serge Pürro (secrétaire principal de la CFST): un brillant animateur.
- 12 André Sudan (CFST) présente la campagne «Be smart, work safe», qui s'adresse également aux jeunes.
- 13 Jeannette Jufer (bpa) explique les contenus du nouveau manuel «Sécurité lors des trajets professionnels».

entre l'homme et la machine sont devenues plus complexes et nécessitent de nouvelles approches pour étudier les interactions avec la santé physique et psychique des travailleurs (à ce propos, voir également le «Monde du travail en mutation: conséquences pour la science du travail», Communications CFST n° 77).

Pas de recette miracle

Le fait qu'il ne soit pas facile de trouver une recette miracle est dans la nature des choses. Quand l'homme et la machine interagissent dans un processus de travail, quand un comportement peut se révéler dangereux malgré des mesures de protection, quand des cours de formation et d'ins-truction sont organisés et que les règles de sécurité sont respectées, mais pas toujours assez souvent, il se produit des accidents et il peut y avoir des troubles de la santé.

André Meier, chef de la division sécurité au travail à la Suva, a présenté le bilan intermédiaire de la Charte de la sécurité, qu'il juge positif, même si le nombre des entreprises qui se sont ouvertement déclarées «partenaires de la prévention» demeure relativement modeste jusqu'ici. Le chemin qui mène vers une culture de la sécurité vécue au quotidien et le respect des règles de sécurité dans les entreprises est long et nécessite des efforts de prévention durables, comme le montrent de manière éloquente les «contrôles de chantier» documentés par Christian Michel, ingénieur de sécurité à la Suva.

Recertification des solutions par branche

La question de la recertification des solutions par branche était logiquement au centre de l'intérêt. Le bilan est positif: la plus grande majorité des quelque 80 solutions MSST interentreprises existantes ont d'ores et déjà été évaluées ou recertifiées. Les enfants terribles donnant du fil à retordre aux responsables de branche de la Suva et du SECO sont peu nombreux. Fabrice Sauthier, responsable de branche au SECO, et Erwin Buchs, responsable du service spécialisé MSST de la CFST, ont rappelé, en connaissance de cause, que la CFST ne considère pas la recertification des solutions par branche comme un alibi, mais plutôt comme une chance de perfectionner des solutions déjà bonnes et de redonner une nouvelle vie à d'autres qui se sont «endormies».

www.2mains.ch: démonstration pratique

L'après-midi de la Journée des organismes responsables était consacrée à des exposés techniques. Le Dr Daniel Perrenoud, dermatologue de Lausanne, et Thierry Gogniat ont présenté des expériences pratiques démontrant l'efficacité des crèmes de protection et des

gants pour éviter les blessures aux mains. La recherche a permis d'obtenir une variété étonnante de produits de protection d'excellente qualité pour de nombreuses activités en tous genres (infos complémentaires: voir www.2mains.ch).

Zoom sur les jeunes

Le nombre d'accidents chez les jeunes, plus élevé par rapport à la moyenne générale des travailleurs, préoccupe les assureurs-accidents et les organes d'exécution depuis longtemps. Dans ce contexte, la Suva a approuvé deux campagnes de prévention complémentaires qui sont menées en parallèle par la Suva et les cantons. Victor Martinez, chef du secteur industrie, arts et métiers, pour la Suva, et André Sudan, ingénieur de sécurité, pour la CFST à Fribourg, ont présenté les deux campagnes respectives. L'objectif poursuivi est d'améliorer la sensibilisation des apprentis et des jeunes travailleurs et de réduire concrètement le nombre des accidents.

Progression des risques psychosociaux au travail

Le burnout, le stress et le mobbing font également partie des sujets d'actualité médiatiques depuis un certain temps. Le SECO les a choisis comme thèmes d'exécution prioritaires pour la période 2014 à 2018: Joseph Weiss et Stephanie Lauterburg (SECO) ont présenté ce programme en soulignant l'importance croissante de la problématique des risques sociaux, que l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA n'a pas inscrite par hasard elle non plus au sommet de la liste de ses priorités pour les deux prochaines années.

Les représentants des organismes responsables sont repartis au terme d'une journée harassante, mais passionnante, laissant les autres participants (organes d'exécution cantonaux, SECO, Suva, organisations spécialisées) poursuivre avec le programme convivial de la soirée, et se pencher ensuite sur les thématiques prévues le lendemain.

Améliorer les réseaux pour trouver des solutions.



Thomas Hilfiker
Conseiller en communication et marketing, elva solutions, Meggen

Produits de sécurité pour le travail et les loisirs

La prévention, qui constitue l'une des missions prioritaires de la Suva, permet à la fois de réduire le nombre et le coût des accidents. La condition sine qua non pour atteindre cet objectif: proposer des produits de sécurité durables et d'excellente qualité pour le travail et les loisirs.

A la Suva, le développement de produits de sécurité bénéficie d'une longue tradition. Les premiers modèles de protecteurs et de lunettes de protection datent de la fondation de l'entreprise, il y a cent ans. Les mutations industrielles et les changements de l'organisation du travail ont fait peu à peu apparaître de nouveaux dangers. Il a donc été constamment nécessaire de mettre au point de nouveaux produits de sécurité adaptés aux activités sur la base d'une analyse approfondie des risques et des enseignements retirés des accidents. La Suva a en outre collaboré à l'élaboration de nouvelles normes de produits et contribué à l'établissement de nouveaux standards.

Le savoir-faire associé à l'innovation

Chaque produit de sécurité est pensé et développé par des spécialistes de la prévention disposant d'une longue et riche expérience. L'objectif est toujours le même: fournir des solutions innovantes, pratiques et de qualité à des prix raisonnables.

Aujourd'hui, la Suva propose une vaste gamme de produits de sécurité allant des protecteurs pour les machines à travailler le bois aux solutions destinées aux loisirs en passant par les équipements de protection individuelle (EPI) destinés aux professionnels.

Tout ce qu'il faut savoir sur les EPI

Les catalogues ci-dessous présentent la gamme complète des produits de sécurité de la Suva:

- «Une protection complète pour les professionnels. Catalogue des EPI de la Suva», réf. 88001.f

- «Dispositifs de protection Suva pour machines à travailler le bois», réf. 88134.f
- «Biking/Skating 2014: casques, lunettes et accessoires», produits de sécurité pour les loisirs, réf. 88127.f



Quand faut-il porter des EPI? Comment savoir s'ils sont conformes aux normes de sécurité? Comment améliorer le taux de port et accroître l'utilisation des EPI nécessaires dans le contexte professionnel? Vous trouverez les réponses à ces questions dans la publication suivante:

- «Tout ce que vous devez savoir sur les EPI. Documentation sur les équipements de protection individuelle (EPI) destinée aux entreprises», réf. 44091.f

N'hésitez pas à demander conseil!

Les produits de sécurité et les équipements de protection individuelle constituent deux éléments primordiaux dans le contexte de la sécurité au travail. S'ils ne permettent pas d'influer sur les dangers ni de les supprimer entièrement, ils peuvent néanmoins limiter, voire éviter certains effets dangereux pour l'homme. L'offre actuelle étant extrêmement vaste, il est important de demander conseil à un spécialiste pour l'achat de ces produits. Dans ce domaine, la Suva possède une grande expérience et un vaste savoir-faire qu'elle met à la disposition des entreprises qui en font la demande.



René Jacomet
Chef du secteur
produits de
sécurité,
Suva, Lucerne

Bref aperçu des produits de sécurité de la Suva



Avec «Ergo-Clip»



Sans «Ergo-Clip»



Cape de protection B 90 pour scie circulaire de chantier

La cape de protection B 90 est le fruit de la collaboration entre des spécialistes de la sécurité au travail de la Suva et des professionnels de la construction. Elle a posé de nouveaux jalons en matière de sécurité au travail et fait aujourd'hui partie des grands classiques.

Ce dispositif qui s'abaisse automatiquement a permis de réduire considérablement le nombre et le coût des accidents liés à l'utilisation des scies circulaires de chantier.

Les capes de protection S 91, S 315 et S 250 de la Suva sont conçues pour les scies circulaires à table et les scies au format.

Montana Roto: casque avec protection oculaire et protecteurs d'ouïe intégrés

L'utilisation d'équipements de protection individuelle peut devenir une contrainte lorsqu'il faut en porter plusieurs à la fois (par ex. un casque complété par des protecteurs d'ouïe et des lunettes de protection).

En collaboration avec son fournisseur, la Suva a conçu un casque qui offre à la fois une protection optimale de la tête, des yeux et de l'ouïe. Ce modèle est exclusivement disponible auprès de la Suva.

Finies les raideurs dans la nuque grâce aux loupes Ergo-Clip!

Les personnes devant porter des lunettes à verres progressifs en raison d'une presbytie liée à l'âge sont souvent confrontées au même problème: lorsqu'elles doivent réaliser des travaux au-dessus du niveau de la poitrine, elles doivent pencher la tête en arrière pour voir correctement, ce qui provoque des raideurs dans les épaules et la nuque.

Un ergonome de la Suva a cherché à résoudre ce problème. Avec l'aide d'un opticien, il a mis au point un système ingénieux: des loupes montées sur Ergo-Clip pour voir en hauteur. Ce clip, qui se fixe facilement sur les montures de lunettes à verres progressifs, peut être relevé si besoin. Modèle disponible en quatre dioptries: 1,0 / 1,5 / 2,0 / 2,5.

COMMANDES ET CONSEILS

- Les publications mentionnées dans cet article peuvent être commandées sur www.suva.ch/waswo-f.
- Renseignements et conseils: **041 419 52 22**.
- Marché Internet pour produits de sécurité, vue d'ensemble de la gamme complète des produits et possibilité de commande: www.sapros.ch/suva.



Lunettes Suvasol®: 20 ans de protection

Depuis 20 ans, les lunettes Suvasol® garantissent une protection oculaire optimale. Au début des années 1990, l'offre en matière de verres solaires ne donnait pas entière satisfaction. En 1994, en collaboration avec des spécialistes de la clinique d'ophtalmologie de l'Université de Zurich et l'Université de Californie du Sud à Los Angeles, la Suva a donc développé sur des bases scientifiques et médicales le verre Suvasol®, qui présente une courbe de transmission optimale. Suvasol® est une protection solaire de qualité à utiliser en toutes circonstances: pour les tâches quotidiennes, à la plage, en montagne ou au volant.

Chaussures de sécurité

En Suisse, un accident sur trois est dû à une chute de plain-pied. Dans le cadre de sa campagne de prévention trebucher.ch, la Suva a développé avec des fabricants de chaussures renommés une petite gamme de produits comprenant des chaussures basses aux couleurs tendance pour les jeunes, des modèles sportifs et élégants ainsi que des chaussures hautes pour le travail à l'extérieur.

Tous ces produits sont très confortables et offrent un excellent rapport qualité-prix.

Casques de cycliste

La Suva vend des casques de cycliste depuis plus de 25 ans et participe à l'amélioration de la qualité des articles disponibles sur le marché en proposant régulièrement des nouveautés dans ce domaine. Grâce à la campagne menée en partenariat avec le bureau de prévention des accidents bpa, le port du casque atteint désormais un taux de 40 % pouvant être considéré comme relativement élevé.

La Suva s'efforce également de sensibiliser d'autres fabricants de casques en les invitant à exploiter ses propres avancées techniques sur le terrain de la sécurité.

Nouveaux moyens d'information de la CFST



Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de la santé

La brochure s'adresse en particulier au personnel soignant spécialisé des hôpitaux et cliniques, services ambulatoires, cabinets médicaux, institutions de soins et homes. Elle montre de façon synoptique les risques d'accidents et les dangers pour la santé auxquels est soumis le personnel en question et donne des conseils pour les écarter.

CFST, brochure «L'accident n'arrive pas par hasard!», Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur de la santé en tenant particulièrement compte du personnel soignant spécialisé,
réf. 6290.f



Prévention en ligne au bureau: Box CFST avec de nouveaux contenus.

La Box CFST, le moyen d'information en ligne pour la prévention au bureau, a été complétée. Les nouveaux chapitres «Organisation du travail» et «Auto-organisation» traitent par exemple de l'atmosphère au travail, du stress et de l'épuisement professionnel. De nouveaux contenus donnent des conseils pratiques pour éviter les chutes et faux pas et utiliser des équipements de travail ergonomiques afin de prévenir des troubles de la santé.

www.box-cfst.ch



Conseils pour plus de sécurité au travail et de protection de la santé au bureau

Cette brochure au format A5 regroupe les principaux conseils et les principales mesures de la Box CFST. Des textes courts et informatifs assortis d'illustrations claires montrent comment éviter facilement les accidents et les problèmes de santé au bureau. La publication est également disponible en anglais.

CFST, brochure «Conseils pratiques pour plus de sécurité au travail et de protection de la santé au bureau»,
réf. 6091.f

COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

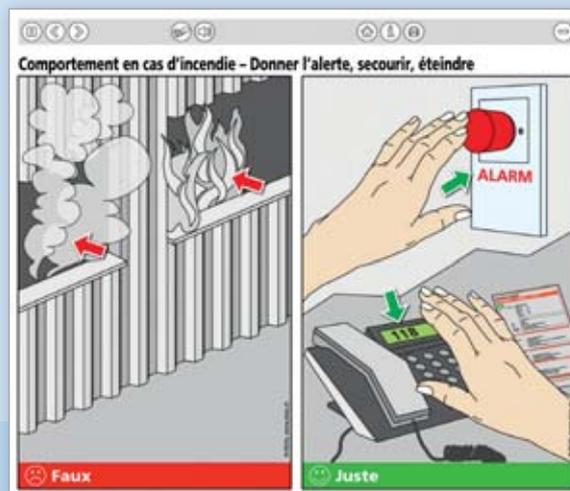
www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes



Manutention de charges

Cette brochure présente les principales informations liées au thème de la manutention de charges. Elle a été entièrement remaniée par la CFST sur le plan tant du fond que de la forme. Les différents chapitres traitent notamment des mises en danger et des mesures de protection possibles, des poids de charge admissibles, des lieux de stockage et des voies d'accès, des moyens auxiliaires utilisables, des équipements de protection individuelle et de la formation. Les documents en annexe contiennent des références bibliographiques ainsi que des listes de contrôle pratiques pour les supérieurs, les collaborateurs et les spécialistes.

CFST, feuillet d'information «Sécurité au travail et protection de la santé lors de la manutention de charges»,
réf. 6245.f



Sécurité au travail et protection de la santé dans le secteur du prêt de personnel et pour les nouveaux collaborateurs

La sécurité au travail et la protection de la santé sont particulièrement importantes dans le secteur du prêt de personnel et pour les nouveaux collaborateurs. La CFST a donc édité une présentation («Situations dangereuses») qui met en regard les com-

portements justes et erronés et a ainsi un effet pédagogique positif. Le diaporama existe en DVD et en version en ligne. Il se prête aussi bien à la formation qu'à l'apprentissage individuel. Des jeux et une brochure imprimée sont également disponibles.

CFST, DVD de prévention Sécurité au travail et protection de la santé, «Situations dangereuses»,
réf. 6066.f (également en version en ligne sur le site de la CFST)

CFST, Apprendre en jouant, «Protège-toi correctement», «10 différences» et «Memo»,
www.cfst.ch

CFST, film d'information sur le diaporama «Situations dangereuses»,
(consultable en ligne sur le site de la CFST)

CFST, brochure d'information Sécurité au travail et protection de la santé, Situations dangereuses Faux - Juste,
réf. 6066/1.f

Nouveaux moyens d'information de la Suva



Campagnes et offres de prévention 2014

suva
Meux qu'une assurance



Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés
Ce que vous devez savoir en tant que technicien d'une entreprise électrique

suvapro
Le travail en sécurité



Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés
Ce que vous devez savoir pour les travaux de ramonage

suvapro
Le travail en sécurité



Campagnes et offres de prévention 2014

La Suva soutient l'engagement des entreprises en faveur de la sécurité au travail et durant les loisirs à travers des campagnes et des offres de prévention orientées sur l'avenir. Avez-vous déjà étudié les possibilités de bénéficier de l'offre de prévention 2014 de la Suva? L'un ou l'autre sujet du nouveau catalogue conviendra certainement pour organiser une action correspondant aux besoins de votre entreprise.

- **Prévention: Campagnes et offres 2014. Brochure, 72 pages A5, réf. 88089.f**
- www.suva.ch/campagnes

Prévention contre l'amiante dans les entreprises d'électricité et lors des travaux de ramonage

Les techniciens des entreprises d'électricité et les ramoneurs sont toujours susceptibles d'être exposés à de l'amiante, par exemple avec le matériel d'isolation de transformateurs et de radiateurs électriques à accumulation ou les cloisons pare-feu. Il s'agit de sites contaminés mis au jour notamment en cas de rénovation ou de transformation d'ouvrages anciens. Si ces matériaux ne

sont pas traités dans les règles de l'art, des fibres risquent d'être libérées et inhalées, pouvant entraîner des maladies cancéreuses. La Suva a donc élaboré avec les branches concernées deux publications qui indiquent où se trouve encore de l'amiante aujourd'hui, les mesures de protection à prendre et à quel moment recourir à des spécialistes en désamiantage.

- **Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Ce que vous devez savoir en tant que technicien d'une entreprise électrique. Brochure au format de poche, 40 pages, réf. 84059.f**
- **Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Amiante lors des travaux de ramonage: ce qu'il vous faut savoir! Brochure au format de poche, 16 pages, réf. 84055.f**

Vous trouverez la liste complète des publications sur le thème de l'amiante parues à ce jour en fonction des branches à l'adresse www.suva.ch/amiante.



Zoom sur la sécurité

Interpellations, récits d'accidents, illustration des dangers: voilà comment inciter à l'aide de films de prévention vos collaborateurs à plus de sécurité au travail et durant les loisirs. Vous trouverez des informations sur les films disponibles à la Suva dans la nouvelle brochure et sur Internet.

- **Zoom sur la sécurité. Notre offre de films pour votre sécurité. Brochure, 16 pages A5, réf. 88095.f**
- www.suva.ch/films
(visionner et télécharger les films)
- www.suva.ch/waswo-f
(commander des DVD en ligne)
- www.youtube.com/suvasuisse
(visionner les films et les intégrer sur les propres sites Internet)



Conseils pour travailler confortablement sur ordinateur

La majorité des personnes qui travaillent dans un bureau disposent aujourd’hui d’un bon écran et d’un mobilier réglable, mais ces conditions ne suffisent pas à éviter les douleurs. Il convient également de bien régler et de bien utiliser les équipements de travail. Vous trouverez les principaux conseils à cet égard dans le dépliant de la Suva «Travail sur écran», qui a été remanié en collaboration avec le SECO et est maintenant entièrement actuel. Il peut être remis à toutes les personnes qui travaillent dans un bureau.

- **Travail sur écran. Conseils pour travailler confortablement sur ordinateur. Dépliant, 12 pages,** réf. 84021.f, disponible en français, allemand, italien et anglais.

La Suva propose également des cours d’une journée sur le thème de l’ergonomie au poste de travail informatisé. Ces cours s’adressent avant tout aux personnes chargées dans l’entreprise de l’agencement des postes de travail, du mobilier et du support informatique.

- Informations sur www.suva.ch/travail-sur-ecran



Affiches pour les entreprises

- **Apprentissage en toute sécurité: en cas de danger, nous disons STOP! Format A4,** réf. 55324.f
- **Mettez toutes les chances de votre côté. Portez vos EPI. Format A4,** réf. 55328.f
- **N’improvisez pas! Utilisez toujours le bon équipement de travail. Format A4,** réf. 55330.f





Fiches thématiques

Les fiches thématiques traitent de thèmes spécifiques à la sécurité au travail. Elles se composent de deux pages et sont disponibles au format PDF.

- **Installations sur toitures en fibrociment amianté.** 33068.f
- **Vêtements de signalisation pour les personnes travaillant sur la voie publique.** Visibilité égale sécurité. 33076.f
- **Sécurité intégrée.** Une offre de sécurité appropriée. 33078.f
- **Coffrages en béton.** Les fiches thématiques sur les coffrages muraux, les coffrages de dalles, les plates-formes de bétonnage, les étais pour dalles, etc. ont été actualisées. Fiches thématiques n° 33007, 33011 à 33014, 33018, 33033, 33034.

Robert Hartmann, rédacteur Suva, communication d'entreprise, Lucerne

EN BREF

Programme des cours de protection de la santé 2014

Formation en sécurité au travail et protection de la santé. Programme des cours 2014. Dépliant, 6 pages A5, réf. 88045.f ou www.suva.ch/cours

Une protection complète pour les professionnels. Catalogue des EPI de la Suva.

Les équipements de protection individuelle (EPI) de la Suva vous offrent protection et confort à des prix avantageux. 132 pages A4, réf. 88001.f



Nouveau sur Internet

Vous trouverez des renseignements et des liens vers les nouvelles pages de la Suva sur le thème de la sécurité au travail sur www.suva.ch/nouvelles-pages-suvapro.

**TÉLÉCHARGEMENT
OU COMMANDES
EN LIGNE:
suva.ch/waswo-f**

JSST

Journées suisses
de la sécurité au travail



23 octobre 2014
(KKL Lucerne)

Thème:

**risques psychosociaux –
un risque d'accident?**

- intervenants renommés
- échange d'expériences enrichissantes

Public cible:

**cadres supérieurs et
acteurs de la sécurité au
travail et de la protection
de la santé**

Renseignements:

judith.krummenacher@suva.ch
(tél. 041 419 5665)

Congrès national pour la promotion de la santé en entreprise 2014
Mercredi 3 septembre 2014, Université de Fribourg (Suisse)

La santé à tous les âges: ce que les entreprises et leurs collaborateurs peuvent faire

La santé des actifs de tous âges est une condition indispensable à la productivité élevée de l'économie suisse. Le recrutement et la fidélisation de collaboratrices et collaborateurs qualifié-e-s sont pour toute entreprise les garants du savoir-faire, de la qualité et des bénéfices. Qu'elles emploient des jeunes travailleuses et travailleurs qualifié-e-s ou des cadres plus âgés, les entreprises de diverses branches doivent s'intéresser à la santé de leurs employé-e-s. Quelles conclusions concernant la santé de leurs collaboratrices et collaborateurs les entreprises tirent-elles à partir des profils d'âge de ces derniers? Comment peuvent-elles permettre à leurs employé-e-s de tous les groupes d'âges d'améliorer leur santé? Qu'apporte à cet égard une gestion systématique de la santé en entreprise? Le congrès met en lumière les aspects pertinents en matière de santé de tous les groupes d'âges au sein de l'entreprise. Des exemples pratiques de gestion de la santé et des différents groupes d'âges au sein de sociétés privées et publiques seront présentés et débattus.

Public cible

- Cadres et spécialistes des ressources humaines
- Personnes chargées de la santé dans les entreprises
- Spécialistes de la sécurité au travail et de la protection sanitaire

- Fournisseurs d'instruments et de conseils pour la promotion de la santé
- Représentantes et représentants d'institutions publiques
- Décideurs des milieux politiques, économiques et des administrations

Frais d'inscription

CHF 375.– y compris le repas de midi, les rafraîchissements et le dossier du congrès

Organisateurs

Promotion Santé Suisse en coopération avec la Suva et le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Sponsor principal



Partenaire média



Programme détaillé et inscription: www.promotionsante.ch/congres



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

25 JAHRE
ANS
ANNI

en coopération avec

suva

Mehr als eine Versicherung
Mieux qu'une assurance
Più che un'assicurazione



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Personnes, faits et chiffres

Personnel

Le 17 octobre 2013, la CFST a procédé aux nominations suivantes:

Pour le Diploma of Advanced Studies (DAS) Work + Health, organisé par les universités de Lausanne et de Zurich,



- comme membre du comité directeur:
Dr Claudia Pletscher, spécialiste en médecine du travail et en médecine interne générale, médecin-chef, Suva.



- comme membre du comité consultatif:
Christophe Iseli, hygiéniste du travail et chef de l'Inspection du travail du canton de Fribourg.

A été sélectionné au sein du comité de l'organisme suisse de formation professionnelle supérieure Protection et santé au poste de travail



- **Erich Janutin**, secrétaire général adjoint de la CFST

Dossiers en cours

Lors des séances du 17 octobre et du 5 décembre 2013, la CFST:

- a pris connaissance de la vue d'ensemble du recensement et de la coordination des activités de prévention (RCP) et mis en œuvre les mesures de coordination nécessaires.
- s'est informée sur l'état d'avancement des contrats de prestations avec les organes d'exécution et sur la situation actuelle quant à l'assujettissement à la TVA de l'activité d'autorité publique des organes d'exécution.
- a adopté le rapport 2013 de la commission des finances concernant la situation financière actuelle de la CFST dans la perspective de la planification financière 2014–2017 et du budget 2014.
- a constitué une commission budgétaire qui traitera le processus budgétaire et préparera le budget à l'intention de la CFST.
- a décidé de soumettre au Conseil fédéral une demande d'adaptation des compétences des organes d'exécution.
- a adopté le plan de travail à moyen terme de la CFST pour les années 2014–2018.
- a décidé d'apporter son soutien financier à la prolongation du projet «Campagne d'information SGH» en 2015.
- a autorisé la Suva à conclure un nouveau contrat de prestations Suva avec la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSI GE concernant la promotion de la sécurité au travail en rapport avec les substances gazeuses.

Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, de délégués des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique. La présidence est assumée par un représentant de la Suva.

www.cfst.ch



**BE
SMART
WORK
SAFE**

**BE A SMARTWORKER: QUI PENSE
SÉCURITÉ, PROFITE DAVANTAGE
DE SON TEMPS LIBRE.**

bs-ws.ch

facebook.com/besmart.worksafe



LIKE



SAFE AT WORK

UNFÄLLE VERHÜTEN. LEBEN RETTEN.
EVITER DES ACCIDENTS. SAUVER DES VIES.
EVITARE INCIDENTI. SALVARE DELLE VITE.
www.safework.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST